

*l'Anti*capitaliste

N°119 | OCTOBRE 2020 | 4,5 €

la revue mensuelle du **NPA**



DOSSIER : SYNDICALISME



**BÉLARUS : L'ENJEU
DÉMOCRATIQUE, DONC SOCIAL**



**UNE OFFENSIVE ISLAMOPHOB
QUI VIENT D'EN HAUT**



**SUR « THOMAS, PIKETTY, UNE CRITIQUE
ILLUSOIRE DU CAPITAL. »**

EDITORIAL

Mimosa Effe Réagir aux attaques autoritaires et antisociales **P3**

PREMIER PLAN

Catherine Samary Bélarus : l'enjeu démocratique, donc social **P4**

Dan La Botz États-Unis : À la veille des élections, incertitudes et tensions grandissantes, faiblesse de la gauche **P6**

Elsa Collonges Lutte des femmes : de la question des violences à l'émergence d'une nouvelle coordination ? **P9**

Gaston Lefranc Pas de retour à la normale sur le front de l'emploi : le nombre de chômeurs va continuer à grimper **P11**

Faire face aux milliers de licenciements dans l'aéronautique **P12**

Julien Salingue Une offensive islamophobe qui vient d'en haut **P15**

DOSSIER

Antoine Larrache Notre vision du combat syndical **P17**

Robert Pelletier L'incontournable bureaucratisation des syndicats **P21**

Sophie Bérout Les approches théoriques de la bureaucratie et leur actualité **P24**

Stéphane Sirot La CES, un bilan global négatif **P28**

Léon Crémieux

LE RSISL, un syndicalisme anticapitaliste ouvert à toutes les luttes sociales **P29**

HISTOIRE

S. Bernard La Sécurité sociale a 75 ans : ses origines, sa construction, son démantèlement **P31**

LECTURES

Alain Bihl et Michel Husson Piketty : des bases théoriques fallacieuses et un programme réformiste dans un capitalisme devenu irréformable **P34**

FOCUS

Pierre Rousset Thaïlande : le mouvement démocratique s'attaque à l'ordre établi **P36**

Retrouvez notre revue sur sa page du site national du NPA : <http://npa2009.org/publications-mpa/revue>. Les articles du dernier numéro y sont mis en ligne progressivement au cours du mois, tandis que l'ensemble des numéros précédents y sont téléchargeables en format pdf.

Illustration de Une :
© Photothèque Rouge / MILO



Deux jeunes manifestantes avec des pancartes pour un autre avenir, manifestation pour le premier anniversaire de l'incendie de Lubrizol, Rouen, 26 septembre 2020. © Photothèque Rouge / Martin Noda / Hans Lucas



S'ABONNER

PAR CHEQUE

à l'ordre de : NSPAC 2, rue Richard-Lenoir - 93100 Montreuil Cedex
France et DOM-TOM

Tarif standard		
Revue mensuelle	6 mois 22 euros	1 an 44 euros
Revue + Hebdo	6 mois 50 euros	1 an 100 euros
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue mensuelle	6 mois 18 euros	1 an 36 euros
Revue + Hebdo	6 mois 38 euros	1 an 76 euros

Etranger

Joindre la diffusion au 01 48 70 42 31 ou par mail :
<http://www.diffusion.presse@npa2009.org>

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

En complétant et retournant la formule publiée dans l'hebdomadaire et également disponible sur : <http://www.npa2009.org/content/abonnez-vous>

Tarif standard		
Revue + Hebdo	25 euros par trimestre	
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue + Hebdo	19 euros par trimestre	

L'Anticapitaliste

la revue mensuelle du NPA

Comité de rédaction :

Yohann Emmanuel, Antoine Larrache, Robert Pelletier, Laurent Ripart, Julien Salingue, Régine Vinon, Henri Wilno.

Pour contacter la rédaction :
contact-revue@npa2009.org

Directeur de la publication :
Julien Salingue

Secrétaire de rédaction :
Antoine Larrache

Diffusion :
01 48 70 42 31 – diffusion.presse@npa2009.org

Administration :
01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Cedex

Commission paritaire :
0519 P 11509

Numéro ISSN :
2269-370X

Société éditrice :
Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication
SARL au capital de 3 500 € (durée 60 ans)

Tirage :
3 000 exemplaires

Maquette et impression :
Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél. : 01 48 70 42 22
Fax : 01 48 59 23 28
Mail : rotoimp@wanadoo.fr

Réagir aux attaques autoritaires et antisociales

PAR MIMOSA EFFE

Alors que la crise du COVID-19 n'est pas près de s'estomper, le gouvernement accentue le tournant autoritaire de l'État, en installant à présent des couvre-feux dans toute l'Île-de-France et dans les grandes métropoles en zones dites « écarlates ». De l'autre côté, le mouvement ouvrier est en manque de stratégie alors que la vague des licenciements continue...

La progression de la pandémie continue. Si la situation en France n'a pas l'aspect catastrophique des mois de mars et avril, les hôpitaux dans certaines régions recommencent à s'engorger. En Seine-Saint-Denis, le département le plus pauvre de France métropolitaine, lundi 12 octobre, 63% des lits de réanimation étaient occupés¹. Aucune embauche massive de personnel soignant n'ayant été effectuée à l'APHP, on refuse même leurs congés aux travailleurs/ses². Certains continuent même à soigner en étant malades. De même, la rentrée s'est faite dans la désorganisation la plus totale dans l'Éducation nationale comme dans l'enseignement supérieur. Alors qu'un tiers des clusters s'y trouvent, rien n'est fait pour améliorer les conditions de vie et d'études. Macron lors de ses annonces, le 14 octobre, se félicitait que la rentrée ait été une réussite. Selon qui ? On n'en saura rien, car le gouvernement refuse d'écouter les personnels des établissements, les élèves ou leurs parents.

Aucune embauche de professeurs et de personnels n'est envisagée alors même que le nombre de places aux concours de l'enseignement est chaque année insuffisant dans un contexte hors-Covid. Ici aussi, la crise sanitaire a accentué les problèmes qui la précédaient : les classes sont surchargées, souvent sans le minimum d'hygiène acceptable, les profs sont épuisés par la pression de l'institution, le recul de la liberté pédagogique, comme en témoigne la répression comme à Melle ou l'embauche des chefs d'établissement venus du privé dans le second degré³.

L'effroyable assassinat de Samuel Faty à Conflans-Saint-Honorine sera instrumentalisé pour renforcer l'encadrement idéologique des contenus pédagogiques derrière la pseudo défense de la « liberté d'expression », et pour renforcer la répression contre les élèves des quartiers populaires, en particulier de confession musulmane, alors même que la pression islamophobe permanente d'État contribue à produire des situations violentes comme celle de ce drame.

TRAVAIL, PATRIE, FAMILLE (EN-DESSOUS DE SIX) ET SÉPARATISME

L'Union nationale qui est en train de se dessiner s'inscrit dans une dynamique qu'il sera difficile de renverser : loi sur le séparatisme, proposition de dissoudre le CCIF et d'autres organisations antiracistes. À cela s'ajoutent le couvre-feu et l'impossibilité de se réunir. Le monde qui se construit est celui d'une société autoritaire et répressive dont nous ne pouvons pas ignorer qu'elle laisse la porte ouverte à l'extrême-droite et au fascisme. Au contraire de chercher dans les dérives de l'Islam le produit de ce qu'il s'est passé à Conflans, nous devons y voir, les syndromes morbides d'une société en crise dans tous ses aspects.

Nous n'avons donc plus de droit si ce n'est celui de continuer à travailler coûte que coûte, pour celles et ceux qui ne perdront pas leur travail, qui ne se retrouveront pas dans une situation de misère

sociale, pour les travailleuses et les travailleurs de la culture, pour les celles et ceux qui travaillent dans les bars et les restaurants avec des contrats précaires ou sans contrats.

Rien n'obligeait à cette gestion autoritaire de la crise sanitaire. Jamais on aura autant discuté de l'organisation du travail, car travailler avec un masque n'est pas une mince affaire, surtout sans réflexion sur la pénibilité, le nombre de pauses, l'organisation des lieux de travail. Malheureusement, à la place, nous avons une attaque sans précédent sur ce qu'ont pu être les droits des salariés, pour les reconfigurer.

Il y a une contradiction importante dans la période : d'un côté l'aliénation et l'exploitation inhérente au travail dans ce système n'ont jamais été aussi visibles, de l'autre côté l'après confinement et le passage des mesures de plus en plus autoritaires ont des conséquences qui durent dans le temps. Bien sûr, les résistances existent et elles sont bien souvent exemplaires. Mais la difficulté de se réunir, l'impact du télétravail, la situation des travailleuses et travailleurs à risques rendent la construction de collectifs militants de plus en plus fragile.

S'ORGANISER, RÉSISTER, REFUSER L'UNION NATIONALE

Samedi 17 octobre, des milliers de sans-papiers défilaient dans les rues de Paris. Oui, des résistances partielles existent : face aux licenciements, comme c'est le cas dans la grande distribution, à Grandpuits chez Total, face au racisme et aux violences policières, face au sexisme et aux violences faites aux femmes. Si la colère se fait entendre dans de nombreux secteurs, le mouvement ouvrier peine à se dégager du dialogue social et à construire les ripostes. Pire, il se laisse absorber par l'union nationale comme si en cinq ans, il n'avait rien appris, comme l'a fait la FSU en acceptant que les membres du gouvernement viennent rendre hommage à Samuel Paty à République. Ces attaques liberticides doivent nous faire changer de braquet pour s'organiser afin de renverser la vapeur.

En s'appuyant sur ce qui existe déjà (des marches des sans-papiers aux grèves contre les licenciements) l'ensemble des organisations syndicales et politiques doivent se rencontrer afin d'organiser la contre-offensive : que les travailleuses/rs puissent s'organiser, qu'il y ait des moyens pour la santé et les services publics, interdire les licenciements... La lutte contre l'islamophobie et le refus de l'union nationale, sont un des passages obligés pour faire face à la catastrophe globale dans laquelle le capitalisme s'enfoncé chaque jour un peu plus. □

1. https://actu.fr/societe/coronavirus/infographie-covid-19-en-seine-saint-denis-63-des-lits-de-reanimation-occupes-483-hospitalisations_36745739.html

2. https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-l-aphp-envisage-l-annulation-des-conges-des-soignants-notamment-durant-la-toussaint_4127291.html

3. https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/13/la-direction-des-colleges-et-lycees-s-ouvre-aux-manageurs-venus-du-privé_6055805_3224.html

Bélarus : l'enjeu démocratique, donc social

PAR CATHERINE SAMARY

Le dimanche le 11 octobre, à Minsk, les policiers antiémeute OMON ou des hommes en civil armés de matraques, le visage cagoulé, se sont servis de canons à eau et de grenades assourdissantes pour empêcher des milliers de manifestants de réclamer, comme chaque semaine depuis deux mois, le départ d'Alexandre Lukachenko au pouvoir depuis 26 ans. 250 personnes auraient été à nouveau arrêtées. La veille, l'autocrate avait tenté de désamorcer les protestations en rencontrant des opposants... en prison, pour leur annoncer ses projets de changements constitutionnels.

La seule élection non frauduleuse de Lukachenko fut sans doute la première, en 1994. La dislocation de l'URSS avait été décrétée le 8 décembre 1991 par Boris Eltsine comme président de la Russie et ses deux homologues d'Ukraine et du Bélarus – alors que la population avait voté massivement pour le maintien (et la réforme) de l'Union le 17 mars¹. Mais la thérapie de choc « libérale » impulsée par Eltsine et initialement prônée aussi par le « Front populaire bélarusse » (BNF) pro-occidental, fut stoppée par l'éviction (pour corruption) du président en place et l'élection de Lukachenko à la présidence en 1994. Son blocage des thérapies de choc libérales et le maintien d'un fort secteur public l'aidera à stabiliser son pouvoir en protégeant le niveau de vie populaire – ce qui facilitera pendant un temps au moins autant que les fraudes ses réélections successives. Mais son capitalisme étatiste a surtout trouvé sa marque initiale dans la répression de puissantes grèves en cours. Comme le souligne David Mandel (comparant la situation et les luttes ouvrières et syndicales en Russie, Ukraine et Bélarus dans les années 1990), le régime Lukachenko « a soumis les syndicats à une répression beaucoup plus systématique » que dans les pays infligeant « une plus forte décomposition sociale » par les privatisations² – autres moyens de briser toute remise en cause de l'ancien système bureaucratique par sa propre base sociale, les travailleurs.

Pourtant en 2018, le Bélarus était classé 53^e sur 189 pays selon l'indice de développement humain avec un taux d'inégalités parmi les plus bas d'Europe. Son PIB par

habitant a été multiplié par quatre depuis 1990 (20 000 dollars contre 9 000 en Ukraine en parité de pouvoir d'achat). Mais les avantages sociaux associés au « culte du travail » (non pas des travailleurs !) sont devenus obligation d'accepter n'importe quel emploi (public ou, de plus en plus, privé³). Depuis 2004, les CDD se sont généralisés, facilitant le contrôle des travailleurs, et le régime des retraites ne prend en compte ni le temps de service militaire ni celui des congés maternité et des études. La croissance a fluctué mais s'est maintenue jusqu'à la crise ukrainienne de 2013-14 (mettant fin au régime de l'oligarque président Ianoukovitch⁴). C'est elle qui a infligé au pays ses premières récessions depuis 1995, en raison de ses liens étroits à la fois avec l'Ukraine et la Russie.

DES ÉQUILIBRES DE PLUS EN PLUS FRAGILES AUX ÉLECTIONS DU 9 AOÛT

Cette crise ukrainienne et la « récupération » de la Crimée par la Russie ont été des traumatismes pour le pouvoir bélarusse comme pour bien d'autres autocrates « post socialistes », dans des sens multiples, et ont également polarisé la gauche⁵. La thèse d'une « révolution colorée » fomentée par les puissances occidentales (et de surcroît identifiée aux courants fascistes qui y étaient très actifs) est devenue pour les autocrates la grille de dénonciation des mouvements sociaux qui les contestaient. Mais les dirigeants d'anciennes républiques soviétiques non russes comme Lukachenko ont été également défiants envers le comportement de propriétaire du pouvoir russe et ses projets d'union très dissymétriques. Le

cours répressif verticaliste du régime s'est renforcé et, comme en Russie, identifiant tous les opposants à des pions financés de l'étranger)... Sauf que, de surcroît, pour Lukachenko, cet « étranger » pouvait aussi être russe.

D'où son choix de diversifier ses cartes et sa médiation pour la négociation à Minsk d'accords entre le président Porochenko, Poutine, Merkel et Macron. Sa « neutralité » lui a valu en 2016 la levée des sanctions européennes⁶. En pratique, Poutine voudrait concrétiser de premiers traités signés par Lukachenko et Eltsine en 1999 prévoyant une « union d'États » entre la Russie et le Bélarus. Mais les négociations de décembre 2019 se sont en heurtées aux résistances du dirigeant bélorusse⁷. Parallèlement, les projets d'Union eurasiennne dont le Kazakhstan, le Bélarus et la Russie ont été les fondateurs en 2014 (se réclamant du « modèle » de l'UE⁸) battent de l'aile.

Mais la dette publique du Bélarus est passée de moins de 10 % du PIB en 2005 à environ 50 %. Les pressions tant de la Russie que du FMI ont aggravé toutes les tensions. Depuis cinq ans, le régime applique un gel des salaires alors que bien des prix augmentent. La précarisation des emplois s'est accompagnée d'un projet de décret contre le « parasitisme social » (taxant le chômage supposé « volontaire ») suscitant en 2017 une vague de protestations sociales impliquant notamment la jeunesse et ses bloggeurs. La Covid-19 initialement traitée par la dérision par Lukachenko a été un facteur aggravant le discrédit croissant du régime⁹ – et des formes de solidarités populaires.

LES FEMMES, LES JEUNES, LES TRAVAILLEURS...

Les élections du 9 août se sont déroulées sur cet arrière-plan social interne et alors que les tensions avec le pouvoir poutinien étaient majeures en dépit de proximités populaires et de dépendances durables. L'ombre de Moscou était suspectée derrière plusieurs candidats écartés par Lukachenko et l'arrestation de mercenaires¹⁰.

Mais l'imprévu (sexiste) s'est greffé sur ce contexte. Lukachenko a commencé par invalider de diverses manières ses trois principaux candidats (Siarhei Tsikhanovski, Viktor Babaryko, et Valery Tsepkalo) – diversement liés aux secteurs « des affaires ». Mais l'autocrate voulant témoigner de son « pluralisme » accepta la candidature (qu'il supposait inoffensive) de l'épouse de Tsikhanovski, Svetlana Tikhanovskaïa (puis de celles des deux autres candidats évincés), toutes sans expérience politique, décidant de prendre le relai de leurs conjoints.

La campagne de l'opposition a été marquée par Svetlana Tikhanovskaïa qui exprima ses peurs (pour sa famille) en des mots populaires, rapidement soutenue par les deux autres femmes. Son courage comme sa fragilité ont « parlé » aux populations. La proclamation des résultats (n'attribuant que quelques 10 % des suffrages à Tikhanovskaïa et 80 % à Lukachenko) produisit colère et protestations. La violence de la répression – notamment celle des forces spéciales, les OMON ou des policiers masqués et les tortures en prison ne font qu'accroître un basculement populaire pour que « dégage » ce pouvoir, et ce dans tout le pays, bien au-delà de Minsk.

Un tournant majeur, à partir du 10 août fut l'implication des travailleurs au sein même d'entreprises emblématiques, appelant à la grève et exigeant l'arrêt des violences et la libération des personnes interpellées. Plusieurs dirigeants de comités de grève ont été brutalisés et/ou arrêtés comme Nikolaï Zimine, métallurgiste, vétéran du syndicalisme indépendant (BKPD¹¹). À partir du 11 août les grandes confédérations syndicales internationales (hors FSM) et européenne (dont la CGT) ont pris position en défense des travailleurs. La CGT a notamment publié une note détaillée sur la régression des droits sociaux et syndicaux¹².

INCERTITUDES INTERNES ET INTERNATIONALES

C'est en se taisant sur leur programme de

privatisations (pro-Russe ou pas) que les candidates ont mené campagne contre le régime, ses fraudes et ses violences. Un Comité de coordination de cette opposition s'est établi. Mais dès le 31 août, Maria Kolesnikova¹³ (soutien de Viktor Babariko) membre de son *praesidium* a produit sa première fracture publique : elle annonça unilatéralement la création d'un nouveau parti (« Ensemble ») ouvrant la porte à un

scénario de nouvelles élections sans départ préalable de Lukachenko (donc sans proclamer une victoire – indémontrable – de Svetlana Tikhanovskaïa). Début septembre, Lukachenko s'est décidé à aller chercher à Sotchi « l'aide » empoisonnée offerte par la Russie. Poutine ne voudrait pas soutenir un perdant – ni encourager un mouvement populaire qui produirait sa chute (sans certitude sur sa succession). Pour l'heure le pouvoir russe a promis une aide éventuelle de ses forces anti-émeute et a accordé au Bélarus un prêt d'1,3 milliards d'euros (assorti d'une possible restructuration de sa dette et de livraisons d'hydrocarbures à prix réduits). L'UE ne peut offrir aucun équivalent et ne compte que pour 23 % du commerce extérieur du pays (contre 60 % pour la CEI). Macron s'est dit « impressionné par le courage des manifestants » face aux violences policières – les Gilets Jaunes et les jeunes des quartiers populaires ont cru mal entendre... Mais il tient à préserver (avec Merkel) son rôle de négociateur avec la Russie pour gérer les conflits de la région. Si Svetlana Tikhanovskaïa a été reçue dans les enceintes européennes, l'UE s'est contentée de ne pas reconnaître l'élection de Lukachenko et a fini par adopter le 2 octobre des mesures de sanction (interdiction d'accès au territoire de l'UE et gel d'avoirs) contre une quarantaine de proches de Lukachenko.

Si les grèves se sont tassées, la population – notamment les femmes – reste massivement indignée par les violences policières et les fraudes. Le conseil de l'opposition cherche à élargir sa représentativité pour négocier des réformes et préparer de nouvelles élections. Seul un processus



© Homoatrox / Wikimedia Commons

d'auto-organisation de comités populaires pourraient en protéger la démocratie – et mettre un frein à des privatisations programmées. □

1) Tel n'était pas le cas des trois républiques baltes qui avaient été incorporées de force dans l'Union et avaient voté pour leur indépendance. Le 25 décembre, le président d'une URSS qui n'existait plus, Mikhaïl Gorbatchev, démissionna.

2) Cf. David Mandel, *Workers after communism* (Auto Workers and Their Unions in Russia, Ukraine, and Bélarus), 2004, (ma traduction, CS), PDF p.227.

3) Pour une présentation bienveillante de ce système lire, Loïc Ramirez, « droit au travail à la bélorusse », *Monde Diplomatique*, janvier 2020.

4) Cf. « La société ukrainienne entre ses oligarques et sa Troïka », 21 février 2014, *Revue Les Possibles (Attac)* <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-2-hiver-2013-2014/dossier-europe/article/la-societe-ukrainienne-entre-ses>

5) Cf. CS <http://www.lcr-lagauche.org/quel-internationalisme-dans-le-contexte-de-la-crise-ukrainienne-les-yeux-grands-ouverts-contre-les-campismes-borgnes/>.

6) Cf. B. Vitkine, *Le Monde*, 15/02/2016

7) Cf. B. Vitkine, *Le Monde*, 2 janvier 2020.

8) Cf. « Regards sur l'Eurasie – l'année politique 2019 » (dir. Anne de Tinguy), *Sciences Po. Les États fondateurs de l'Union économique eurasiennne en 2014 sont Kazakhstan, Russie, Bélarus, rejoints par Arménie et Kirghistan*.

9) Il n'en est pas moins vrai que le pays dispose de 40,7 médecins pour 10 000 habitants (contre 32 en Finlande) et que, facilitant le contrôle de la contagion, sa densité de population est faible avec des espaces verts abondants.

10) Selon Vincent Présemy <https://blogs.mediapart.fr/vincent-presumey/blog/190820/Bélarus-savoir-reconnaître-notre-belle-amie-la-ville-taupe>

11) Cf. site Alencontre Maxime Edwards, « les travailleurs soutiennent les grèves de plus en plus nombreuses » et Volodymyr Ishchenko, « Le soulèvement biélorusse, ses origines et sa dynamique complexe ».

12) Sur les appuis aux luttes sociales cf. notamment le soutien de la CGT sur <https://aplutsoc.org/2020/10/06/documents-de-la-cgt-sur-la-Bélarus/> et celui du réseau syndical international <http://syndcollectif.fr/soutien-au-peuple-du-Bélarus/>.

13) Brutalement conduite vers l'Ukraine, elle a déchiré son passeport pour dénoncer une expulsion.

États-Unis : À la veille des élections, incertitudes et tensions grandissantes, faiblesse de la gauche

PAR DAN LA BOTZ

Cet article est rédigé alors que trois semaines nous séparent de l'élection présidentielle américaine, alors que le pays voit une aggravation de la pandémie, une crise économique continue, des menaces de violence armée de la droite et un président de plus en plus erratique.

Donald Trump semble de plus en plus se voir comme un surhomme, du fait de sa propre expérience avec le coronavirus, et peut-être aussi en raison d'effets secondaires de son traitement aux stéroïdes. Nancy Pelosi, présidente démocrate de la Chambre des représentants, a annoncé que la Chambre qu'elle préside créerait une commission pour enquêter sur la destitution du président en vertu du 25^e amendement à la Constitution, car il est dans « *un état modifié* » et pourrait être incapable de remplir ses fonctions. Elle et d'autres législateurs croient apparemment que le président devient fou suite à ses remarques selon lesquelles il a survécu à la Covid parce qu'il est « *un spécimen physique parfait* », tout en attaquant ses plus proches alliés parmi lesquels les ministres nommés par lui et en prévoyant de reprendre la route pour faire campagne avant la fin de ses dix jours d'isolement. Dans le même temps, Trump semble en passe de perdre les élections après sa performance désastreuse dans le débat présidentiel national avec Biden suivie par son infection par la Covid et son hospitalisation. La chute de Trump dans les sondages a commencé avec le premier débat présidentiel, le 29 septembre, qui a dégénéré dans le chaos lorsque le modérateur a perdu le contrôle et que Trump a interrompu à plusieurs reprises Biden. Alors que Biden a fait du coronavirus le problème central, le comportement d'intimidation de Trump a empêché les candidats de tenir une discussion. Trump le harcelant, Biden lui a répondu en le traitant de « *clown* » et en lui disant de « *se taire* ». En règle générale, les débats ont peu d'impact sur

les sondages, mais dans ce cas, le débat été suivi par un recul du soutien à Trump. Le candidat du Parti démocrate, Joseph Biden, est désormais en tête des sondages partout, y compris dans les États incertains tels que le Michigan, le Wisconsin, la Pennsylvanie et la Floride. Dans l'ensemble, Biden mène d'environ dix points. De nombreux électeurs âgés, des électeurs blancs de la classe ouvrière sans diplôme universitaire et des femmes des banlieue se sont détournés de Trump et tournés vers Biden.

Le danger d'extrême droite et la possibilité de violences le jour du scrutin sont devenus évidents le 8 octobre avec l'arrestation par le Federal Bureau of Investigation (FBI) de treize hommes, membres d'une milice armée illégale accusés d'avoir planifié l'enlèvement de la gouverneure du Michigan, Gretchen Whitmer et le renversement violent du gouvernement de cet État. Whitmer, une démocrate, qui a fait face à des manifestations répétées de protestataires armés qui l'ont qualifiée de « tyran » pour avoir imposé des restrictions sanitaires en raison de la pandémie. Whitmer a remercié le FBI pour son action mais a blâmé Trump d'avoir encouragé de tels groupes de droite et de suprématistes blancs, ce qui a amené Trump à l'attaquer comme ingrate.

Le complot du Michigan augmente la peur que le président utilise des agents fédéraux ou d'autres policiers ou troupes et mobilise ses partisans armés pour tenter de voler les élections, promouvoir la violence et peut-être même tenter de rester au pouvoir en contestant les résultats. Partout dans le pays, des groupes s'organisent pour assurer la

sécurité des élections, protéger les bulletins de vote et le décompte et résister à un coup de force.

L'ÉCHEC DE TRUMP À GÉRER LE VIRUS

La principale cause du déclin du soutien à Trump est sa gestion désastreuse de la pandémie de coronavirus. Il a supervisé la pire crise sanitaire de l'histoire des États-Unis et la pire gestion de la pandémie dans le monde développé : 215 000 personnes sont mortes, et meurent encore à un rythme compris entre 900 et 1000 par jour ; il y a environ 50 000 nouveaux cas chaque jour et 7,7 millions de personnes ont contracté la maladie qui continue à se propager. Le gouvernement américain n'a toujours pas de plan complet pour les tests, la recherche des contacts, l'isolement et la quarantaine. Trump a créé un groupe de travail sur les coronavirus, mais il a constamment contredit les experts de la santé publique, fourni de fausses informations, proposé des remèdes illusoire et ignoré de manière flagrante les bonnes pratiques sanitaires. Et nous sommes maintenant au bord de la deuxième vague.

En plus de tout cela, Trump – qui a refusé de porter un masque et méprisé ceux qui l'ont fait – a organisé une série d'initiatives sans masque, sans distanciation physique ; certains de ces événements, tenus à l'intérieur, ont été super-propagateurs menant à l'infection de Trump lui-même, d'environ vingt conseillers de la Maison Blanche, d'un amiral et de trois sénateurs. Au total, depuis mars, vingt sénateurs et représentants sont tombés malades du coronavirus ainsi que 123 employés du Capitole (parlement). La violation flagrante par Trump des normes

de santé de sa propre administration a conduit à sa propre infection et à une brève hospitalisation.

Après sa brève hospitalisation de trois jours, toujours malade de la Covid et traité avec du remdesivir, du régénéron et de la dexaméthasone stéroïde, Trump est retourné à la Maison Blanche. Il est apparu ostensiblement sur le balcon entre des drapeaux américains et, toujours à bout de souffle, a enlevé son masque. Il a refusé de rester en quarantaine dans ses appartements de la Maison Blanche et s'est rendu dans le bureau ovale présidentiel pour travailler avec ses conseillers. Il a tweeté : «*Je me sens vraiment bien! N'ayez pas peur de Covid. Ne le laissez pas dominer votre vie. Nous avons développé, sous l'administration Trump, de très bons médicaments et connaissances. Je me sens mieux qu'il y a 20 ans !* » Les médecins et les autorités de santé publique ont été consternés qu'il ait laissé entendre que la maladie n'était pas à craindre. Et beaucoup ont critiqué le président pour avoir omis de mentionner ses partisans infectés et les 200 000 morts. C'est exactement ce genre de comportement qui fait maintenant baisser Trump dans les sondages. Les États-Unis semblent maintenant être au bord d'une deuxième vague du coronavirus, car les cas enregistrés dans de nombreux États ressemblent à la situation de mars dernier. On s'attend à ce que la fin de l'automne et les mois d'hiver conduisent à plus de cas de Covid parce que plus d'activités devront se dérouler à l'intérieur. Le coronavirus coïncidera également avec la grippe saisonnière qui cause environ 34 000 décès chaque année. Aucun vaccin n'est attendu avant l'année prochaine et sa distribution peut ensuite prendre six mois, de sorte que le soulagement ne pourra venir avant l'été prochain.

LA CRISE ÉCONOMIQUE AMÉRICAINE

L'incapacité de Trump à gérer efficacement le coronavirus a approfondi la crise économique aux États-Unis devenue aussi grave que la Grande Dépression des années 1930. Depuis le 15 mars, 62 millions d'individus au total ont déposé des demandes de chômage et environ 900 000 continuent de demander des prestations de chômage chaque semaine. Certaines personnes sont retournées au travail, mais le département américain du Travail a rapporté en septembre que 13,6 millions (8,4% des actifs) demeurent sans emploi. En fait, le taux réel de chômage pourrait dépasser 11%.

La pandémie a touché les travailleurs de manière très inégale. De nombreux cols blancs peuvent travailler sur leur ordinateur depuis leur domicile. Les travailleurs des activités essentielles – hôpitaux, garde d'enfants, agriculture, transformation des aliments, commerces alimentaires, eau et déchets, énergie, transports et quelques autres secteurs – ont été plus exposés et ont souffert plus de la maladie et ont enregistré plus de décès. Beaucoup de ces travailleurs sont des femmes, des Noirs, des Latinos et des immigrés, avec ou sans papiers. La crise économique a également provoqué une crise fiscale entraînant des coupes budgétaires dans les États et les villes, une réduction des services et des licenciements de fonctionnaires.

Le 27 mars, le Congrès avait adopté la loi CARES, un projet de loi de stimulation

30 000 travailleurs, Walt Disney en licencie 28 000 dans ses parcs à thème et Allstate Insurance renvoie 3 800 travailleurs. Le Congrès débat actuellement d'un autre projet de loi de relance similaire à la loi CARES, mais il est bloqué.

La pandémie et la dépression ont frappé le peuple américain. Des dizaines de millions de personnes étaient confrontées à l'expulsion de leur logement, mais une loi fédérale temporaire, puis un ordre des Centers for Disease Control (administration sanitaire), et certaines lois des États ont empêché beaucoup d'expulsions. Les propriétaires ont cependant encore expulsé certains locataires et dans tous les cas le loyer dû continue de s'accumuler. Lorsque la pandémie prendra fin et que les moratoires de loyers seront levés, des dizaines de millions de personnes de-



Joe Biden © Gage Skidmore / Wikicommons

économique de 2 200 milliards de dollars qui a fourni un soutien financier aux entreprises, aux gouvernements des États et des villes, ainsi qu'aux travailleurs. La Loi CARES prévoyait un paiement unique de 1 200 \$ à chaque chômeur et les familles recevraient en plus 500 \$ par enfant. Étaient également mis en place des paiements hebdomadaires supplémentaires (c'est-à-dire s'ajoutant aux allocations chômage payés par les États) de 600 \$ aux chômeurs, mais ceux-ci ont pris fin le 31 juillet.

Les allocations-chômage versées par les États varient considérablement, de la Floride, qui ne paie que 275 \$ par semaine, au Massachusetts, qui paie 803 \$. Les droits de certains chômeurs vont être épuisés et certains travailleurs qui étaient payés sous la table n'ont jamais reçu de telles prestations. Ainsi de nombreux travailleurs sans papiers n'ont rien reçu. Et la récession continue : United Airlines et American Airlines licencient

ront des dizaines de milliers de dollars de loyer.

L'assurance maladie, qui aux États-Unis est généralement perçue par l'intermédiaire de son employeur, est également un problème. Lorsque les travailleurs sont licenciés, ils perdent leur assurance maladie. Selon une estimation préliminaire, jusqu'à 27 millions de personnes ont perdu leur assurance maladie. Beaucoup de gens n'ont plus les moyens de consulter un médecin ou un dentiste.

Enfin, l'insécurité alimentaire est un problème grandissant. Avec la Covid, on estime qu'une famille sur quatre manque de la nourriture adéquate et une famille avec enfants sur trois en a trop peu. L'insécurité alimentaire est plus importante dans les ménages noirs et latinos : avant même la Covid, elle était respectivement

de 19% et 17%, contre 7% dans les ménages blancs. Les organismes de bienfaisance fournissent maintenant de la nourriture à des millions de personnes.

LA CRISE CLIMATIQUE

Le changement climatique a également eu un impact désastreux sur les États-Unis avec d'énormes incendies de forêt en Californie, en Oregon et dans d'autres États de l'ouest et des ouragans et des tempêtes tropicales dans les États du golfe du Mexique. Dans le sud de la Californie, les températures ont atteint 51 degrés et la chaleur s'est accompagnée de vents violents. Dans ces conditions, les incendies, principalement causés par la foudre, ont brûlé plus de 2 millions d'hectares, détruit des milliers de maisons et fait 34 morts. Les incendies ont également entraîné une qualité de l'air dangereuse pour des millions de personnes sur la côte ouest.

Nous avons eu deux douzaines de tempêtes tropicales cette année ; dont huit sont des ouragans. Il y a eu au moins 16 000 milliards de dollars de dommages matériels, de nombreuses maisons et entreprises sont en ruines et 125 vies ont été perdues. Des millions de personnes ont dû être évacuées en raison d'incendies ou d'inondations, et les activités économiques ont été perturbées. Tout cela contribue au sentiment d'une catastrophe nationale.

LES LUTTES SOCIALES ET LA GAUCHE

La pandémie de coronavirus et la crise économique qui l'accompagne ont fermé les lieux de travail et les écoles, rendant possible le plus grand mouvement de protestation sociale contre le racisme de l'histoire américaine. Avec le meurtre de George Floyd à Minneapolis le 25 mai, entre 15 et 26 millions de personnes ont participé aux mois de protestation. Le meurtre par la police de Breonna Taylor à Louisville et plusieurs autres cas ont également alimenté l'indignation. Sous la bannière *Black Lives Matter*, les manifestations dirigées par les Noirs ont impliqué principalement des jeunes de toutes "races" et religions. Les participants étaient généralement masqués, ils n'ont donc pas conduit à de nouvelles flambées de Covid.

La police a amené la violence dans les manifestations avec son utilisation abusive de matraques, de gaz lacrymogène, de sprays au poivre et de "flash grenades"

(éblouissantes et assourdissantes). En riposte, certains dans la foule ont jeté des bouteilles d'eau en plastique ou retourné les cartouches de gaz lacrymogène et certains « gauchistes » ont détruit des biens. Ailleurs, des militants nationalistes blancs ont infiltré les foules et encouragé la violence, dans l'espoir de générer une guerre raciale. Là où des morts sont survenues, comme à Kenosha et à Portland, c'est là où les manifestants de droite ou plus rarement de gauche étaient armés. Pourtant, malgré les provocations policières, 90% des manifestations étaient pacifiques.

Bien que les manifestations antiracistes aient été énormes et combatives, leur impact a été limité. Les manifestations ont certes fait prendre conscience du racisme en Amérique. Les journaux ont publié des articles éducatifs, la télévision et la radio et les médias sociaux ont diffusé des vidéos sur la situation des Noirs. Les universités, les agences gouvernementales et même les entreprises privées ont organisé des discussions sur le racisme. Mais le mouvement n'avait ni organisation nationale ni parti politique pour parler en son nom et ses revendications politiques étaient assez soit limitées soit irréalistes.

La revendication la plus importante du mouvement était de « *defund the police* », une demande que certains comprennent comme une réduction du budget de la police et le transfert de ces fonds aux services sociaux, tandis que d'autres l'interprètent comme un appel à abolir la police. Bien que les gens veuillent mettre fin au racisme et à la violence de la police, peu veulent l'abolition de la police, en particulier dans les quartiers noirs, latinos et blancs les plus pauvres où les taux de criminalité sont plus élevés. Seule l'extrême gauche appelle à l'abolition de la police avec peu d'écho dans la société en général. Quelques villes, peu nombreuses, ont réduit le budget de la police ou réaffecté des crédits aux services sociaux, mais pas beaucoup.

Il y a également eu des manifestations de travailleurs, en particulier des travailleurs de la santé, mais aussi parmi les travailleurs des transports publics, les employés des hôtels et restaurants et autres. Les syndicats d'infirmières et leurs membres ont convoqué des actions de protestation dans les hôpitaux, les cliniques et les maisons de retraite. De nombreux travailleurs de diverses industries se sont livrés à de courtes interruptions de travail ou grèves. Cependant, les dirigeants de la plupart des syndicats nationaux n'ont pas

soutenu ces mouvements ; ils n'ont pas défendu l'organisation de protestations ou de grèves. Les dirigeants syndicaux comptent sur l'élection d'un président et d'un congrès démocrates plutôt que sur la mobilisation de leurs adhérents. Aussi, malgré les nombreuses actions locales, il n'y a eu aucune perspective de réponse nationale de la classe ouvrière à la crise sanitaire ou à la crise économique.

La gauche politique a grandi. Le plus visible et le plus quantifiable est l'expansion des Socialistes démocrates d'Amérique, DSA, qui compte désormais 70 000 membres. D'autres groupes de gauche – socialistes et anarchistes – se développent également et produisent de nouveaux sites Internet, journaux et vidéos. Si la gauche s'est développée, elle reste trop petite pour avoir une influence significative sur les grands événements politiques et sociaux qui se déroulent. Les militants ont participé aux manifestations antiracistes massives, mais ont eu peu d'impact sur elles. Certains groupes de gauche sont présents dans les syndicats, mais la plupart sont trop faibles pour prendre de nombreuses initiatives. Globalement, le niveau de lutte des classes reste bas et la gauche petite.

Le Parti vert reste le parti le plus important à gauche et son candidat à la présidentielle Howie Hawkins et sa colistière Angela Walker sont tous deux ouvertement socialistes, mais le parti n'a jamais remporté plus de 2 % des voix. DSA, le plus grand groupe socialiste, montre peu de confiance dans le Parti Vert et ne soutient pas ses candidats. La vraie confrontation politique cette année est entre Trump et Biden.

Alors que les élections risquent d'être volées, des groupes tels que *Protect the Results* (protégeons les résultats), *Defend Democracy* (défendre la démocratie), *Fight Back Table* (Riposte), *Working Families Party* (parti des familles de travailleurs), *Movement for Black Lives* (mouvement pour les vies noires) et *Majority Rising* (la majorité se lève) travaillent à protéger le processus de vote et le décompte. Ils devront peut-être aussi aider à arrêter un coup de force. Trump pourrait, par exemple, envoyer des agents fédéraux pour saisir les bulletins de vote et revendiquer la victoire. La période entre les élections du 3 novembre et l'installation du président le 20 janvier pourrait être chaotique, violente, et décisive pour le système politique américain. □

Lutte des femmes : de la question des violences à l'émergence d'une nouvelle coordination ?

PAR ELSA COLLONGES

Le renouveau du mouvement féministe, à l'échelle mondiale, pose aujourd'hui la question de sa structuration et de ses rapports au mouvement ouvrier traditionnel.

Les mouvements de femmes se sont généralement construits en marge voire en opposition au mouvement ouvrier traditionnel et ses structures. C'est vrai pour les luttes sur les salaires au XIX^e/XX^e siècles ou sur l'avortement et la contraception dans les années 70. Il a donc bien fallu que ces mouvements fassent émerger leurs propres structures d'auto-organisation en dehors des cadres existants. C'est évidemment à la fois une difficulté au démarrage, mais une grande force pour la compréhension de l'oppression patriarcale et l'appropriation de nos revendications. Le MLF (Mouvement de libération des femmes) ou le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) ont construit les mobilisations des années 70 ; la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), le CNDF (Collectif national pour les droits des femmes) ou la Marche mondiale des femmes, celles de la fin des années 90. Ces structures ont correspondu à l'émergence de nouvelles luttes, de nouvelles revendications dans un contexte social donné.

Avec le renouveau du mouvement féministe ces dernières années, la question de sa structuration à l'échelle nationale et internationale est de nouveau à l'ordre du jour.

RECONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT AUTONOME AUTOUR DE LA QUESTION DES VIOLENCES

Dans les années 70, c'est le viol qui est au centre d'une bataille acharnée contre les violences sexistes. La loi sera enfin modifiée en 1980 et celui-ci devient un crime puni de 15 ans de réclusion. Mais dans les trois décennies qui suivent, la lutte contre les violences reste très faible

malgré le travail d'élaboration d'une loi-cadre dans le cadre du CNDF notamment. C'est seulement depuis 4-5 ans qu'elle est revenue brutalement sur le devant de la scène, balayant les actions tranquilles et institutionnelles des années précédentes. Il ne s'agit plus de réclamer une loi-cadre, il s'agit de mettre fin aux agissements des hommes violents, en faisant changer la peur de camp, pour construire le contrôle social contre ceux qui exercent les violences ; il ne s'agit plus de manifester « tranquillement » mais de recouvrir les murs de collages qu'on ne peut ignorer ; etc. De fait, le rapport aux institutions (police, justice, école, famille, État central) s'est nettement clarifié par rapport à la fin des années quatre-vingt-dix avec un contexte qui a changé et des expériences (re)faites par le mouvement social dans son ensemble (violences de la répression de l'État, intégration des organisations de masses liées à la social-démocratie, mais aussi expériences des ZAD...).

Cette contestation des institutions est aussi très spécifique aux luttes féministes. En effet, nous sommes arrivées à un point où la prise de conscience du caractère inacceptable des violences sexistes est telle que le compromis est devenu impossible. La dynamique de la mobilisation bouleverse la vie des femmes qui y prennent part. Leur caractère subversif, au sens de remise en cause complète de l'ordre établi, met en danger les structures fondamentales de la société capitaliste et patriarcale au premier rang desquelles la famille : remise en cause du couple hétéronormé, refus d'avoir des enfants... Il ne s'agit plus de réclamer l'égalité en droit (déjà inscrite en France pour l'essentiel) mais bien d'aspirer à l'égalité réelle dans tous les domaines de la vie. Ce mouvement touche

essentiellement une frange de femmes relativement jeunes voire très jeunes. Les générations antérieures, déjà installées dans des modes de vie standards y sont globalement moins perméables, en tout cas moins de manière totale et absolue.

Ce qui caractérise également ce renouveau des mobilisations féministes, c'est sa dynamique internationale, partie notamment d'Amérique latine. Les convergences de temps et de revendications sont remarquables tout autant que la solidarité qui s'exprime d'un pays à l'autre. L'apparition des « nouveaux modes » de mobilisation pose de nombreuses questions : la facilité de circulation de l'information participe à la prise de conscience, à la constitution d'un collectif. Mais cela reste éphémère et volatil puisqu'il ne s'incarne dans aucune structure stable. C'est la force et la faiblesse des réseaux sociaux, comme on l'a vu avec #MeToo ou #BalanceTonPorc. Les militantEs des organisations traditionnelles, NPA compris, peinent à occuper ces espaces et à contribuer à les transformer.

Enfin, ces mobilisations se placent dans un cadre très inclusif : femmes racisées, LGBTI+, personnes prostituées ou se désignant comme travailleuses/eurs du sexe... C'est une force puisque cela permet de combattre les dynamiques explosives et centrifuges que nous avons connues dans les années 2000-2010 sur les questions du voile et de la prostitution. Elle permet également la convergence avec les luttes antiracistes ou de femmes travaillant dans des secteurs très précarisés comme l'hôtellerie et le nettoyage. Cette inclusivité s'est nourrie



d'apports théoriques récents sur l'intersectionnalité ou les questions queer entre autres. En contrepartie, il y a un risque d'affaiblissement partiel sur les questions spécifiques liées à la surexploitation des femmes dans l'économie mondiale, et cela d'autant plus que le mouvement ouvrier traditionnel est lui-même affaibli.

NOUVELLE DYNAMIQUE, NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION

Jusqu'à quelques années en arrière, le CNDP et la CADAC étaient encore les lieux de rassemblement des organisations traditionnelles pour y préparer les initiatives nationales. Mais la faiblesse de l'irrigation au-delà de Paris, l'absence de dynamique des luttes au début des années 2000, et surtout la paralysie liée aux débats sur le voile ou la prostitution, ont progressivement vidé ces cadres issus des mobilisations des années quatre-vingt-dix. Leur essoufflement est également en phase avec des avancées partielles obtenues dans le champ institutionnel sur les questions qu'elles avaient porté : avortement/contraception, parité... Les tentatives de renouvellement menées avec OLF, les Effrontés ou plus récemment Nous toutes se sont placées dans la continuité idéologique des précédentes, ce qui est probablement un des éléments expliquant qu'ils n'aient pas réussi à capter la nouvelle génération féministe. En parallèle, les questions liées aux droits des femmes se sont largement institutionnalisées voire ont été récupérées à diverses fins notamment islamophobes.

Dans ce champ globalement laissé libre et dans un contexte d'émergence d'une nouvelle vague, des groupes locaux se sont maintenus et transformés, de nouveaux ont émergé avec des modalités et des pratiques en rupture avec les cadres précédents. Les organisations traditionnelles y sont marginales, le gros des bataillons est constitué de (jeunes) femmes dont c'est souvent la première expérience politique. Les groupes fonctionnent de manière très horizontale sous forme d'assemblées générales, de groupes de travail virtuels, ils sont mouvants... Le rapport aux organisations traditionnelles oscille entre méfiance et indifférence et cela est réciproque ! Cela dit les moyens organisationnels mis à disposition par les syndicats ou les organisations politiques restent incontournables pour les échéances centrales : tracts, voitures sono, dépôt de parcours, appels à la grève... En tout cas il est clair

que le rapport de la nouvelle génération militante aux organisations n'est pas celui des années quatre-vingt-dix et le rôle des inter-orgas dans la construction des mobilisations de masse est moins déterminant que par le passé.

Mais en parallèle, les liens avec les autres thématiques se sont plutôt renforcés : avec l'antiracisme autour des mamans voilées accompagnant les sorties scolaires, avec l'antifascisme contre « la manif pour tous » autour du mariage pour tous et de la PMA, avec les femmes Gilets jaunes... le mouvement féministe en France apparaît comme multiforme, irrigant de nombreux domaines et travaillant à son unification lors des échéances centrales (8 mars/25 novembre).

SE COORDONNER, S'AUTO-ORGANISER

Pour passer un cap dans cette unification et dans le rapport de force, l'émergence d'une direction autonome pour le mouvement féministe va devenir centrale.

La volonté de faire « ensemble » localement, nationalement et internationalement est très présente. Les agendas et les problématiques ne sont pas forcément synchronisés mais les campagnes de solidarité permettent d'agglomérer les expériences : Espagne, Pologne, Argentine, USA, Algérie, Mali, Inde...

En France, une tentative de construire une nouvelle coordination féministe est en cours, à l'initiative notamment de Toutes En Grève à Toulouse. Les premières réunions montrent bien l'aspiration importante qui existe aujourd'hui. Mais les capacités de ce cadre à impulser et fédérer restent, pour l'instant, très faibles.

L'enjeu est évidemment de partir de la base, de coordonner et impulser

plutôt que de diriger. Les questions qui se posent sont nombreuses et complexes. Il faut unifier en trouvant des points de convergence en termes de dates de mobilisation à l'échelle internationale, de modalité (grèves / manifestations) ou de thématiques (violences / avortement). Mais il faut aussi que les dynamiques subversives à l'œuvre se développent : la peur doit changer de camp et les méthodes pour cela ne seront pas toutes « gentilles ». D'autant plus que dans le contexte de crise globale, il est probable que les tensions sociales s'intensifient et que les femmes et les minorisées de genre en fassent les frais en premier lieu.

Enfin, la question de la démocratie va se poser et se pose déjà : comment prendre les décisions ? Quel mandat pour une coordination ? Quelle place des organisations et des individus ? Quelles limites à la coexistence des délimitations programmatiques et stratégiques ? Quelles modalités de cohabitation des différents courants ? Sur ça comme sur le reste, il faut accepter d'apprendre et de trancher en faisant, d'être percutés par le mouvement autonome...

Parce que le mouvement féministe est profondément subversif, le courant féministe lutte de classe y a toute sa place et doit s'y développer. Il doit à la fois y proposer un cadre de pensée structurant en termes d'analyse de classe, mais aussi se laisser entraîner par la dynamique anti institutionnelle, la spontanéité et la détermination de cette nouvelle génération de militantes. Comme dans d'autres domaines (écologie, antiracisme...), les éléments pour une remise en question de l'ordre existant sont là et leur expression dans une lutte globale est à portée de main... □



Manifestation féministe "On Arrête Toutes", Paris, 8 mars 2020. © Photothèque Rouge / Martin Noda / Hans Lucas.

Pas de retour à la normale sur le front de l'emploi : le nombre de chômeurs va continuer à grimper

PAR GASTON LEFRANC

Beaucoup d'économistes bourgeois pronostiquaient au printemps une forte récession, suivie d'une reprise très forte et d'un retour à la normale : c'était le scénario d'une « reprise en V ». Dans ce scénario, le « chômage technique » massif allait permettre d'absorber le choc temporaire et d'empêcher une envolée du chômage.

Ce scénario est désormais caduc. Si l'activité s'est mécaniquement redressée au troisième trimestre avec la sortie du confinement, elle plafonne désormais : en France, l'INSEE envisage une croissance nulle pour le dernier trimestre¹, à condition que les restrictions sanitaires ne soient pas durcies ! Le chômage va continuer à grimper dans les mois qui viennent, et pour celles et ceux qui conserveront leur emploi, les conditions de travail vont être durcies, et les rémunérations attaquées par la multiplication des accords de performance collective.

DÉCHIFFRER LES CHIFFRES DU CHÔMAGE EN FRANCE

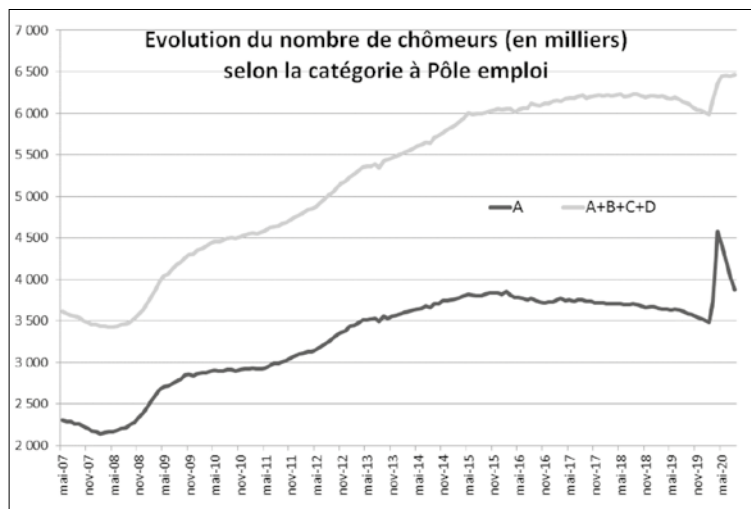
Mark Twain a écrit : « Il y a trois sortes de mensonges : les mensonges, les gros mensonges et les statistiques ». En réalité, les statistiques ne mentent pas : c'est le discours des politiciens sur ces statistiques qui est mensonger, en occultant le lien entre les chiffres et la réalité qu'ils recouvrent. La statistique est une construction dont il s'agit de rendre compte honnêtement.

De façon paradoxale, le taux de chômage publié par l'INSEE a fortement baissé au deuxième trimestre (7,1% contre 7,8% au 1er trimestre et 8,1% fin 2019). Cela montre toutes les limites de cet indicateur dans un contexte où des centaines de milliers d'emplois ont été supprimés. L'explication réside dans le fait que l'INSEE calcule le taux de chômage « au sens du Bureau international du travail (BIT) » à partir de son enquête emploi. Pour être chômeur, il faut être une personne de

15 ans ou plus, n'ayant pas eu d'activité rémunérée lors d'une semaine de référence, être disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours, et avoir recherché activement un emploi dans le mois précédent. Logiquement, pendant le confinement, bon nombre de chômeurs n'ont pas pu faire certaines démarches de recherche, et ils ont été sortis des statistiques...

Dans le même temps, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a fortement augmenté, mais ici aussi, il faut regarder les chiffres de plus près. Les médias s'intéressent uniquement au nombre de chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire à celles et ceux qui sont sans emploi et qui font des actes de recherche (dans un autre sens, moins restrictif, que celui du BIT). Leur nombre a bondi de 3,5 millions en février à 4,6 millions en avril. Dans le même temps, le nombre de chômeurs de catégorie B et C (en activité réduite et qui font des actes de recherche) a baissé de 700.000 et celui de catégorie D (sans emploi et sans actes de recherche) a stagné, si bien que la hausse du nombre de chômeurs totaux (A+B+C+D) a été de 400 000 entre février et avril. L'essentiel de la hausse du nombre de chômeurs de catégories

A s'expliquait alors par le basculement des chômeurs de catégorie B et C vers la catégorie A, avec la fin de leur activité réduite. Dans les mois qui ont suivi la fin du confinement, le nombre de chômeurs de catégorie A a baissé (passant de 4,6 millions en avril à 3,9 millions en août), ce qui a permis au gouvernement de triompher... sauf que le nombre de



chômeurs toutes catégories confondues (A+B+C+D) a continué à augmenter pour atteindre un nouveau record (provisoire) de 6,5 millions en août.

LES DESTRUCTIONS D'EMPLOI VONT SE POURSUIVRE EN FRANCE

Pendant le confinement, le chômage technique massif a permis de limiter les destructions d'emploi. En avril, près

d'un salarié du privé sur deux était au chômage technique (8,6 millions sur environ 20 millions), de façon partielle ou totale. Le chômage partiel a logiquement décliné avec la fin du confinement (3,5 millions en juin), mais il concernait encore 1,3 millions de salariés en août. Il faut rappeler qu'au plus fort de la crise de 2008-2009, le chômage partiel a concerné moins de 300.000 salariés. Par ailleurs, le gouvernement a assoupli le dispositif pour les patrons : l'absence de contrôle a priori de l'administration et la prise en charge totale des salaires par les administrations ont vidé les caisses de l'État et de l'Unedic tout en encourageant la fraude².

Avec la mise en place de l'activité partielle de longue durée (à laquelle un patron peut accéder grâce à un accord collectif avec des syndicats collabos), le gouvernement a mis en place un dispositif qui va coûter durablement un « pognon de dingue » aux contribuables pour prendre en charge une partie des salaires. Il faut noter que la statistique publique masque le subventionnement massif du patronat puisque le chômage technique est traité comme une prestation versée aux ménages (une aide aux ménages), et non comme une subvention au patronat, ce qu'il est en réalité : en effet, les patrons reçoivent une aide de l'État qui leur permet ensuite de payer leurs salariés.

Mais le chômage technique a ses limites. L'INSEE estime que 840 000 emplois nets seront détruits (solde des emplois détruits et des emplois créés) cette année, dont 730 000 emplois salariés. La chute de l'emploi est modérée dans l'industrie (-1,5%), plus forte dans la construction (-4%), et catastrophique dans les transports (-7,4%),

l'hébergement et restauration (-11,3%) et les services aux ménages (-12,6%). Le taux de chômage au sens du BIT mesuré par l'INSEE passerait de 7,1% au 2ème trimestre à 9,7% à la fin de l'année. Cette hausse devrait se poursuivre en 2021 en l'absence de reprise économique. La plupart des destructions d'emploi se font en dehors des plans sociaux : non renouvellement de contrats temporaires, non remplacement des départs à la retraite... Néanmoins, les PSE (« plans de sauvegarde de l'emploi ») commencent à prendre de l'ampleur. En cumul depuis mars, 65 000 ruptures de contrats de travail ont été envisagées dans le cadre de PSE, soit plus du triple que durant la même période en 2019. Et ce n'est qu'un début : les PSE vont se multiplier quand les entreprises ne seront plus en mesure de rembourser les prêts massifs qu'elles ont contractés.

DÉCHIFFRER LES CHIFFRES DU CHÔMAGE AUX ÉTATS-UNIS

Les médias dominants³ ont fait leur gros titre en mai dernier sur l'explosion du taux de chômage en avril aux USA, qui aurait atteint 14,7% (contre 4,3% en mars et 3,5% en avril). Le nombre de chômeurs serait passé de 7 millions en mars à 23 millions en avril (+16 millions). Dans ces statistiques du BLS (Bureau of Labor Statistics), les salariés en chômage technique sont comptabilisés comme chômeurs alors qu'ils ont toujours leur emploi. Et la hausse du chômage officiel en avril s'explique entièrement par la hausse du nombre de salariés en chômage technique, qui est passé de 1,8 millions en mars à 18 millions en avril.

Depuis avril, le taux de chômage officiel ne cesse de baisser (il était de 7,8% en septembre), et Trump triomphe. Pourtant, le nombre de chômeurs véritables (hors chômage technique) ne cesse d'augmenter

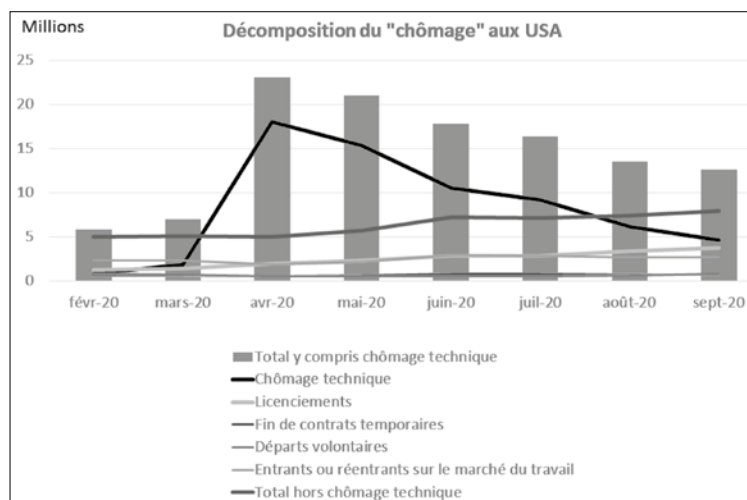
depuis avril, passant de 5 millions en avril à 8 millions en septembre. Parmi ceux-ci les chômeurs qui ont été licenciés sont passés de 1,3 millions en février à 2 millions en avril... et à 3,8 millions en septembre.

Pour la nationalisation sous contrôle ouvrier des entreprises qui suppriment des emplois

Les communications gouvernementales peuvent manipuler les chiffres, la réalité est que les suppressions d'emploi continuent. Le nombre de chômeurs augmente. Les plans de soutien au patronat (chômage technique, suspension du paiement des impôts et cotisations, subventions directes...) ont limité l'ampleur des licenciements, mais ils devront être payés, d'une façon ou d'une autre (par la hausse des impôts, la baisse des dépenses sociales ou l'inflation) par les travailleurs et travailleuses.

Une nouvelle crise de rentabilité couvait avant la crise sanitaire. Celle-ci a provoqué un arrêt brutal de l'activité, mais la crise a des causes plus fondamentales qui empêchent une véritable reprise de l'accumulation en l'absence de purge massive du capital excédentaire. Beaucoup d'entreprises sont en grande difficulté malgré les subsides de l'État ; elles suppriment donc beaucoup d'emplois. Face à cela, et contre la démagogie populiste, il faut tenir un discours de vérité : la crise n'est pas un « prétexte » pour justifier les licenciements ; il ne suffit pas d'aller piocher dans les profits censés être mirobolants des entreprises pour maintenir les emplois. La crise actuelle montre la faillite du système capitaliste, incapable de mobiliser les forces productives pour satisfaire les besoins sociaux de la population.

C'est pourquoi l'ensemble du mouvement ouvrier devrait aujourd'hui défendre une alternative anticapitaliste aux suppressions massives d'emploi : l'expropriation des patrons qui sont incapables de faire tourner leurs entreprises sans subsides de l'État et sans supprimer des emplois, et la nationalisation, sous contrôle des travailleurs, de ces entreprises. Pour éviter les destructions d'emplois, il faut s'attaquer à la propriété capitaliste, et garantir les débouchés de la production des entreprises nationalisées, en protégeant ces entreprises de la concurrence capitaliste. □



1) <https://insee.fr/fr/statistiques/4796792?sommaire=4473296>

2) Cf. <https://lanticapitaliste.org/actualite/entreprises/fraude-massive-des-entreprises-au-chomage-technique-mettre-fin-ce-scandale>

3) Par exemple : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/09/le-chomage-atteint-14-7-aux-etats-unis-son-plus-haut-niveau-depuis-les-annees-1930_6039122_3234.html

Faire face aux milliers de licenciements dans l'aéronautique

CORRESPONDANTE

Airbus s'apprête à supprimer un emploi sur six, ce qui montre l'ampleur de l'offensive patronale dans le secteur de l'aéronautique, des attaques que le mouvement ouvrier peine à combattre.

Airbus se prépare à supprimer 5 000 postes sur les 29 000 personnes du groupe. À Toulouse, il s'agit de 3 500 sur 24 000. Dans toutes sortes de postes, hors production, surtout dans l'étude. À Toulouse, il y a un peu plus d'ingénieurs et de cadres que d'ouvriers. On a l'impression que la direction veut maintenir la production parce qu'elle pense que ça va repartir dans deux ans et veut pouvoir reprendre la production rapidement. Or, il est difficile de trouver des ouvriers qualifiés dans l'aéronautique et la direction pense sans doute que c'est plus facile de former des ingénieurs. De plus, fermer des postes leur permettra aussi de développer la sous-traitance.

LES NÉGOCIATIONS EN COURS

Trois accords sont en discussion. Le premier prévoit tous les départs volontaires, les préretraites et les licenciements. Il a été signé lundi 12 octobre. Le second accord, signé le même jour, concerne l'activité partielle longue durée (APLD). Elle n'est mise en place que dans la production et couvre un tiers des effectifs. Ainsi, les métiers de la production (ouvriers, cadres et ingénieurs) sont protégés des licenciements. Si la direction avait étendu l'APLD aux autres, et il n'y aurait pas eu de suppression de postes : en effet, avec 20 à 40% de chômage partiel, on couvre l'équivalent des 5 000 postes qui seront supprimés, l'écart aurait

été couvert par des pré-retraites. FO, CGC, CFTC ont quand même signé l'accord, qui entérine de fait le risque d'avoir des licenciements. FO prétend qu'il n'y aura pas de licenciements et les médias le reprennent mais ce n'est pas vrai. En mars il y aura un point d'étape pour décider le nombre de licenciements en fonction des départs volontaires, de l'accords de performance collective et d'APLD.

Les 5 000 suppressions de postes seront sans doute constituées d'au moins 1 000 retraites anticipés ou départs volontaires, 1 500 en APLD. 1 000 pourraient être sauvés avec des financements publics variés. Pour les 1 500 restants, on ne sait pas, ça pourrait être des licenciements secs.

Enfin, un troisième accord est en discussion, l'accord de performance collective (APC). La direction pourrait tenter de négocier de gros sacrifices. La négociation débutera le 27 novembre. La direction a refusé d'ouvrir l'ALPD à tout le monde, ça signifie qu'ils veulent vraiment "dégraisser" et réorganiser l'entreprise pour augmenter la productivité, développer à terme la sous-traitance y compris dans l'ingénierie et l'étude.

L'HÉCATOMBE DANS LA SOUS-TRAITANCE

Dans la sous-traitance, la situation est pire. En juillet, un APC a été conclu à Derichebourg avec une perte de 400 à 500 euros sur

la fiche de paie des salariéEs. Des plans sociaux ont été négociés dans certaines boîtes. ainsi, chez ALTEN, il n'y a pas de PSE mais on met la pression aux salariéEs pour qu'ils démissionnent. En particulier en avec des mutation bidons pour que les personnels refusent et soient licenciés pour faute.

Il y a des plans sociaux en négociation dans d'autres boîtes. Il n'y a pas de chiffres précis, mais les chiffres qui circulent rappellent qu'à Airbus, sur Toulouse et Blagnac, 45 000 personnes travaillent, 29 000 dans la maison-mère et le reste en sous-traitance. Au total, selon une étude de l'INSEE, on parle de 150 000 emplois en comptant l'aéronautique et les emplois induits.

De plus, en Haute-Garonne, l'aéronautique représente une grande partie de l'emploi donc, pour celles et ceux qui perdront leur poste, il sera difficile de trouver un autre travail sans changer de lieu d'habitation.

Clairement, les patrons profitent de la situation de baisse en charge pour faire payer les salariés.

DES RÉACTIONS EMBRYONNAIRES

Depuis quelques années, il y a une coordination CGT des syndicats d'Airbus et des sous-traitants, les boîtes qui sous convention Syntec



(Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils). Y participent les sous-traitants en ingénierie et les fournisseurs, en particulier, le Syndicat CGT de Latécoère, qui a mené des luttes ces dernières années.

Mais la coordination n'est pas suffisante, elle est éclatée entre l'Union des syndicats des travailleurs de la métallurgie et la coordination de l'aéronautique. De plus, elle ne concerne que les syndicats CGT. Hors, par exemple, à Derichebourg, c'est l'UNSA qui a mené joué le rôle le plus important. Une coordination aéronautique a donc été mise

syndicats plus combatifs sont limités. La CGT représente 10 % des suffrages aux élections professionnelles à Airbus, avec Nantes et St Nazaire, mais elle est faible à Toulouse (environ 5 %), ce qui montre la difficulté à construire des organisations indépendantes dans l'entreprise.

De fait, il y a très peu de mobilisation des salariés. À Derichebourg, où la mobilisation a été conséquente, c'était très tard, après la signature de l'accord donc les perspectives étaient très compliquées, il était difficile de le remettre en cause.

La bonne surprise ces dernières semaines est venue de la grève à ONET, des salariéEs qui font le net-

un piquet de grève et les chefs sont obligés de nettoyer les avions. Mais ça ne bouge pas plus sur les PSE, et malheureusement la grève s'est terminée sans victoire sur les revendications.

CONTESTER LA LOGIQUE DU PROFIT

Les revendications syndicales sont, au vu de l'isolement de la CGT et des difficultés dans le rapport de forces, assez limitées. Il s'agit de refuser le mal nommé "Plan de sauvegarde de l'emploi", d'élargir l'activité partielle de longue durée et de contester la façon dont la direction présente la situation économique de l'entreprise. En effet, cela a des effets catastrophiques sur les fournisseurs, qui s'engouffrent

dans la brèche pour attaquer les salariéEs. Ils profitent de la situation pour engager des accords de compétitivité. Ainsi, à Airbus, l'accord de compétitivité proposé vise à imposer de renoncer à des jours de congés. C'est absurde ! On nous demande de travailler plus alors qu'on est censé avoir moins de travail. Seule la CGT conteste cette logique.

Il y a eu un rassemblement devant l'usine pour demander l'extension de l'APLD. La CFDT a été le seul syndicat à avoir accepté de venir. Les autres syndicats n'ont



Photothèque Rouge / DR

en place pour suppléer ce genre de problèmes. Il y a quelques tracts et une coordination pour tenter d'agir ensemble. Mais le gros du travail se passe encore boîte par boîte. De fait, la coordination n'a pas encore réussi à changer le rapports de forces et à construire une activité militante qui porte ses fruits, mais le travail est fait et on pourrait avoir des boîtes où ça se mobilise.

Le seul syndicat de classe implanté dans l'aéro est la CGT. Il y peut y avoir d'autres syndicats combatifs, mais ça reste limité. Les autres syndicats, FO, CGC et CFTC en particulier, sont très liés à la direction et les marges de manœuvre des

toyage sur la ligne d'assemblage de l'A320. Ils et elles avancent des revendications salariales. En effet, le salaire est très bas, à 11 euros de l'heure pour un nettoyage industriel, difficile physiquement et sur le plan technique. Il faut des qualifications importantes. Les revendications sont d'obtenir le même taux horaires, de 11,60 euros pour tous, le maintien de la prime Covid et sécurité (60 euros chacune), un 13^e mois, l'arrêt de la procédure de licenciement contre une élue et des informations sur l'emploi. Deux tiers des salariéEs font grève. La lutte est animé par Sud, en lien avec Sud Rail. Les grévistes organisent

même pas répondu.

Les difficultés sont donc importantes, même si les choses peuvent évoluer au vu de l'ampleur de l'attaque, qui touche fortement les salariéEs, leur famille et l'ensemble du tissu social par le biais des emplois induits.

À nous également de mettre en avant des revendications qui vont plus loin et qui font le lien avec la question du chômage et des conditions de travail, en particulier en remettant en avant la réduction du temps de travail sans réduction des salaires ou l'interdiction des suppressions de postes. □

Une offensive islamophobe qui vient d'en haut

PAR JULIEN SALINGUE

Le procès des tueries de Charlie Hebdo et de la Porte de Vincennes s'est ouvert le 2 septembre à Paris. Et, alors que l'on aurait pu espérer qu'il s'accompagne d'une certaine retenue politique et médiatique, par respect pour la mémoire des victimes de cette tragédie, les charognards n'ont pas manqué de se bousculer, dans un climat général d'islamophobie décomplexée, renforcée, quelques semaines plus tard, par le discours d'Emmanuel Macron sur le « séparatisme ».
 [NB : Cet article a été écrit avant l'assassinat de Samuel Paty et les décisions qui l'ont suivi.]

C'est Richard Malka, l'avocat de *Charlie Hebdo*, qui a ouvert les hostilités dès le mois d'août, dans une interview accordée au Point, où il dénonce toutes celles et ceux qui, à gauche et dans le mouvement antiraciste, ont critiqué *Charlie Hebdo* et ses dérives islamophobes (notamment sous l'impulsion du duo Val-Fourest), affirmant que « ce courant intellectuel a du sang sur les mains et sur les lèvres. C'est lui qui arme les terroristes. » Comprendre : ce serait en réalité Rokhaya Diallo, Edwy Plenel, Virginie Despentes – nommément cités par Richard Malka – et quelques autres qui auraient « armé » les frères Kouachi et Amedy Coulibaly. Rien que ça.

AMALGAMES ET MENSONGES

Difficile de garder son calme face à de telles outrances, quand bien même elles viendraient d'un proche des victimes de la tuerie de *Charlie Hebdo*¹. A fortiori lorsque l'on sait qu'elles ont servi à paver la voie à tous les racistes, réactionnaires et amalgameurs professionnels, qui s'en sont donné à cœur joie lors de l'ouverture du procès. La rhétorique de la « complicité intellectuelle » a ainsi fait son grand retour, dont l'objectif est d'établir un continuum entre, d'une part, militantEs et intellectuelLEs antiracistes et, d'autre part, assassins de *Charlie* et de l'Hyper-casher.

Pour ce faire, certains ne se sont interdits aucun procédé lamentable, à l'image du journaliste Mohammed Sifaoui, expert auto-proclamé et invité récurrent des chaînes d'information en continu, qui a complaisamment relayé le mensonge

selon lequel, avant les attentats, Edwy Plenel aurait accusé *Charlie Hebdo* de « mener une guerre aux musulmans ». Un double mensonge en réalité, puisqu'Edwy Plenel n'a jamais proféré cette accusation contre *Charlie Hebdo*² et que sa dénonciation d'une campagne de « guerre aux musulmans » date en réalité d'octobre 2017. D'autres, comme Xavier Gorce, dessinateur au *Monde*, n'ont pas hésité à dresser un parallèle, au nom de la défense de la « liberté d'expression », entre les morts de *Charlie Hebdo* et Judith Weintraub, journaliste au *Figaro* auteure d'un tweet islamophobe faisant un lien entre le 11 septembre et une jeune femme voilée interviewée sur BFM-TV parce qu'elle propose... des recettes de cuisine bon marché aux étudiantEs. Une Judith Weintraub qui, ayant été menacée par un sombre crétin depuis un compte anonyme de Twitter, a reçu le soutien de Gérald Darmanin, Manuel Valls et d'autres, qui n'ont en revanche rien trouvé à redire à son islamophobie. La défense de la liberté d'expression et la lutte contre l'antisémitisme méritent mieux que ces misérables raccourcis et ces procès en « complicité » venus de cerveaux brillants qui semblent ne pas se rendre compte de l'absurdité qu'il y a à revendiquer la liberté d'expression pour *Charlie Hebdo* tout en voulant imposer le silence à celles et ceux qui l'ont critiqué et le critiquent encore. Comme s'il n'était pas possible de défendre les droits des journalistes sans les opposer à celles et ceux qui les critiquent, et de combattre toute forme d'antisémitisme sans jamais mettre ce combat en contradiction avec la lutte contre l'islamophobie.

Il y a quelque chose de particulièrement malsain, pour ne pas dire dégoûtant, à voir ainsi instrumentalisés les morts de *Charlie* et de l'Hyper-casher par des idéologues sans scrupule. Une instrumentalisation qui, malheureusement, s'inscrit dans un contexte plus global d'islamophobie décomplexée et de stigmatisation accrue des musulmanEs, dont la quintessence a probablement été le discours d'Emmanuel Macron sur le « séparatisme ».

« LES CATHOLIQUES N'ONT RIEN À CRAINDRE »

Vendredi 2 octobre, il n'aura en effet fallu que quelques minutes de discours pour que les masques tombent : pour Macron, « séparatisme » = « islamisme ». S'en est suivie une longue litanie au cours de laquelle le président, tout en prétendant refuser de se laisser entraîner par « le piège de l'amalgame », a aligné les poncifs racistes et islamophobes, sur un ton catastrophiste, jetant la suspicion sur l'ensemble des musulmanEs.

Après avoir expliqué que l'un des principaux terreaux de l'« islamisme radical » était le sentiment de relégation chez des populations vivant dans « des quartiers où les promesses de la république n'ont pas été tenues », Macron a dégainé une longue liste de mesures répressives : obligation de neutralité étendue aux salariéEs du privé assurant des délégations de service public ; renforcement du contrôle des

associations et des possibilités de les dissoudre ; ingérence accrue de l'État dans le culte musulman, au nom de la volonté de « *bâtir un islam des lumières* » (sic)... Ce n'est qu'à la toute fin de son discours qu'il a évoqué la question de la relégation spatiale et sociale, se contentant d'exhiber son bilan (pourtant désastreux en la matière, avec les attaques répétées contre les services publics et le développement accru de la pauvreté, des inégalités et du racisme policier), et de promettre qu'il allait continuer sur la même voie.

Comble de l'arrogance et de la provocation, Macron a expliqué que sa lutte contre le « séparatisme islamiste » reposait sur « cinq piliers » – référence à peine voilée aux cinq piliers de l'islam. Pas à une outrance près, Macron a dénoncé les conducteurs de bus qui refuseraient des passagères en raison de leur « tenue indécente »... devant un parterre de ministres parmi lesquels Jean-Michel Blanquer, pourfendeur des shorts et des tee-shirts trop courts des jeunes filles.

Dans les jours qui ont suivi le discours de Macron, Gérald Darmanin et Marlène Schiappa ont multiplié les sorties médiatiques, et confirmé ce que l'on avait pu comprendre du discours de Macron. À quelques heures d'intervalle, Darmanin a ainsi déclaré, à propos de la loi « séparatisme » que « *l'islam français doit être certain que tous ses fidèles considèrent les lois de la république comme supérieures à celles de leur dieu* » (*le Journal du dimanche*) et que « *les catholiques n'ont rien à craindre* » (*la Croix*). Schiappa, de son côté, s'est livré à un lamentable amalgame entre polygamie et nationalité étrangère, expliquant que les situations de « polygamie de fait » (?) déboucheraient sur... des expulsions du territoire.

Le gouvernement a eu beau opérer un

pseudo-rétropédalage en expliquant que le terme « séparatisme » ne figurerait pas dans l'intitulé de la loi, les faits sont là : en pleine crise sanitaire et alors que la crise sociale se poursuit et s'approfondit, Macron et son gouvernement ont décidé d'organiser une grossière et dangereuse opération de stigmatisation et de diversion, avec à la clé un renforcement potentiel des discriminations, symboliques et légales, contre les musulmanEs.

CONTRE L'ISLAMOPHOBIE D'ÉTAT

Force est de constater que ce n'est pas la première fois que Macron et les siens jouent aux apprentis sorciers et soufflent sur les braises ardentes du racisme et de l'islamophobie. On se souviendra ainsi qu'il y a un an, le Président de la république avait, lors de l'hommage aux quatre policiers assassinés à la préfecture de police de Paris le 3 octobre, repris à son compte une bonne partie du discours de l'extrême droite. Ce jour-là, il avait ainsi affirmé la nécessité de « *faire bloc* » contre le « *terrorisme islamiste* » et, pour ce faire, de construire une « *société de vigilance* » dans laquelle chacunE était invité à repérer « *les relâchements, les déviations, ces petits gestes qui signalent un éloignement avec les lois et les valeurs de la République* ». En d'autres termes, une société de la suspicion contre les musulmanEs et de la délation généralisée, au nom, bien évidemment, de la « lutte contre le terrorisme ».

Ce faisant, Macron avait donné à la fois un coup d'accélérateur et une légitimation supplémentaire aux discours et aux actes islamophobes, avec une caution d'État offerte aux amalgames visant à assimiler musulmanEs et terroristes. Message reçu cinq sur cinq par les islamophobes, à l'instar du conseiller régional RN Julien Audoulet qui s'était senti autorisé à organiser l'humiliation publique d'une

femme voilée accompagnant une sortie scolaire au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, exigeant qu'elle retire son voile.

On ne mesure pas encore les effets du discours de Macron et des débats à venir autour de la loi « séparatisme ». Il ne fait malheureusement guère de doute que nous allons de nouveau être les témoins d'une phase de saturation médiatique autour de la question de l'islam et des musulmanEs, qui sera renforcée par la poursuite et les conclusions du procès des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper-casher, et par le cinquième anniversaire des attentats de novembre 2015. Une saturation médiatique dans laquelle l'extrême droite ne manquera pas de s'engouffrer, ravie du cadeau que lui fait le gouvernement avec son projet de loi « séparatisme ». Il s'agit de s'opposer à ce basculement dans une islamophobie d'État, en refusant de céder le moindre pouce face aux improbateurs racistes, et en dénonçant le véritable séparatisme : celui des riches. Ce sont en effet eux les vrais séparatistes, qui refusent de contribuer à la solidarité nationale en dissimulant leurs fortunes, par l'évasion et la fraude fiscales, qui se regroupent dans des quartiers réservés aux riches, qui mettent leurs enfants dans des écoles que personne ne peut se payer, organisant une reproduction sociale destinée à perpétuer leur domination.

Des mobilisations sont en préparation contre la loi « séparatisme » notamment à l'initiative du Collectif du 10 novembre contre l'islamophobie, qu'il s'agit d'appuyer et de construire, pour refuser le renforcement des discriminations et des attaques contre les musulmanEs et affirmer que nous ne nous laisserons pas diviser. Contre leur « séparatisme » social, nous devons lutter toutes ensemble : pour l'emploi avec l'interdiction des licenciements et des suppressions de poste, pour des services publics gratuits et accessibles à toutes, contre la précarité de nos vies, contre le racisme, pour l'égalité ! ☐

1) Nous nous abstenons de commenter ici les immondices publiées dans les derniers numéros de *Charlie hebdo*.

2) Comme on pourra s'en convaincre en lisant ses propos exacts, tenus sur France Info : « La "une" de *Charlie hebdo* fait partie d'une campagne plus générale que l'actuelle direction de *Charlie hebdo* épouse... Monsieur Valls et d'autres, parmi lesquels ceux qui suivent Monsieur Valls, une gauche égarée, une gauche qui ne sait plus où elle est, alliée à une droite voire à une extrême droite identitaire, trouvent n'importe quel prétexte, n'importe quelle calomnie pour en revenir à leur obsession : la guerre aux musulmans, la diabolisation de tout ce qui concerne l'islam et les musulmans. »



Notre vision du combat syndical

PAR ANTOINE LARRACHE

Parfois enthousiasmante, souvent laborieuse, l'activité syndicale fait partie intégrante de l'activité des militantEs qui se battent pour une société émancipée. Elle concentre les nombreuses contradictions auxquelles nous devons faire face : bureaucratie, dynamique collectives, rapport à l'État... et entre réformes et révolution.

Beaucoup imaginent que les conditions dans lesquelles nous militons aujourd'hui seraient totalement différentes de ce qu'elles ont été par le passé, qu'aujourd'hui les syndicats seraient bien plus intégrés au capitalisme ou moins implantés, qu'il serait possible voire souhaitable de s'extraire de ces organisations pour « faire de la politique ». On verra que ces débats sont loin d'être neufs et traversent le mouvement ouvrier depuis ses origines.

MILITER POUR CHANGER LA SOCIÉTÉ... ET CHANGER DE SOCIÉTÉ

Engels explique que le rôle du syndicat est d'abord de défendre le prix auquel le patron paye la force de travail. « En conséquence, les ouvriers se coalisent afin de se placer en quelque sorte sur un pied d'égalité avec le capitaliste pour ce qui est du contrat de vente de leur travail. Telle est la raison (la base logique) des syndicats. Ce qu'ils recherchent, c'est d'éviter que, sous la pression directe d'une détresse qui lui est particulière, l'ouvrier ne soit contraint de se satisfaire d'un salaire inférieur à celui qui était fixé auparavant par l'offre et la demande dans la branche d'activité déterminée, de sorte que la valeur de la force de travail tombe au-dessous de son niveau traditionnel dans cette industrie. Remarquons que cette valeur de la force de travail « représente pour l'ouvrier lui-même le minimum de salaire, et pour le capitaliste le salaire uniforme et égal pour tous les ouvriers de l'entreprise »¹.

Il s'agit fondamentalement de défendre ses droits élémentaires, ne pas crever de faim ou se prémunir des dangers dans l'organisation du travail.

Avec les luttes sociales et l'amélioration du rapport de force entre ouvriers et patrons, la loi et les accords collectifs sont venus codifier des droits syndicaux. Surtout dans les grandes entreprises et les services publics, se sont mises en place des représentations du personnel et implantées des sections syndicales avec des salariéEs protégéEs, des heures de délégation ou de décharges qui permettent de formuler les demandes des personnels, de les défendre, souvent individuellement, pour faire respecter leurs droits et, de temps en temps, en conquérir de nouveaux. Ces garanties collectives rejaillissent à des degrés divers sur l'ensemble des travailleurs/ses par les conventions collectives.

Ce rôle de défense des droits se prolonge dans les grandes mobilisations collectives. Dans les mobilisations sur les retraites en 2003, 2010 et 2019, contre le CPE (Contrat première embauche), pour la défense de la Sécurité sociale en 1995 ou contre les lois Travail, contre la réforme de la SNCF, pour le meilleur et pour le pire, les syndicats ont joué un rôle central, gardant malgré – ou contre – les structures d'auto-organisation et sous les pressions plus ou moins importantes des masses, la main sur les rythmes des mouvements, sifflant le début – la première journée de

grève – comme la fin des mobilisations. Parfois, au-delà des consignes des confédérations syndicales, se poursuivent des tentatives de continuer le mouvement qui, si elles peuvent représenter de expériences positives, ne sont pas parvenues à déborder les appareils syndicaux.

Pour des dizaines de milliers de militantEs, les organisations syndicales sont une expérience d'émancipation, de sortie de l'aliénation – prendre le temps de réfléchir, de ne pas seulement subir l'organisation du travail imposée d'en haut. La classe ouvrière ne peut pas gagner de place dirigeante dans le système capitaliste, ses positions sont toujours instables, mais elle peut gagner des positions locales, sectorielles. Trotsky parlait d'« embryons de démocratie prolétarienne au sein du capitalisme ». On le perçoit lorsque dans les derniers mouvements, dans les assemblées générales de la RATP les salariéEs de base discutent du rapport entre eux et les chefs pendant la grève et après, lorsque dans une heure d'information syndicale ou un entretien avec unE chef de service on formule collectivement des besoins, des embryons de revendications, ou quand on remercie un représentant syndical pour un accompagnement pour un entretien disciplinaire.

Ces solidarités, ces expériences collectives constituent par elles-mêmes





des points d'appui pour les périodes de confrontation. D'un côté parce que, dans les mouvements, les rapports de confiance établis lors de luttes quotidiennes, parfois minimes, constituent des expériences pour avancer, se donner confiance (« on a commencé touTEs ensemble cette grève, on la terminera touTEs ensemble »), se représenter la réalité du rapport de forces (mesurer la combativité des collègues, en fonction de ce qu'on connaît de leurs parcours de vie, de leurs habitudes « si celui-là fait grève, alors c'est qu'il se

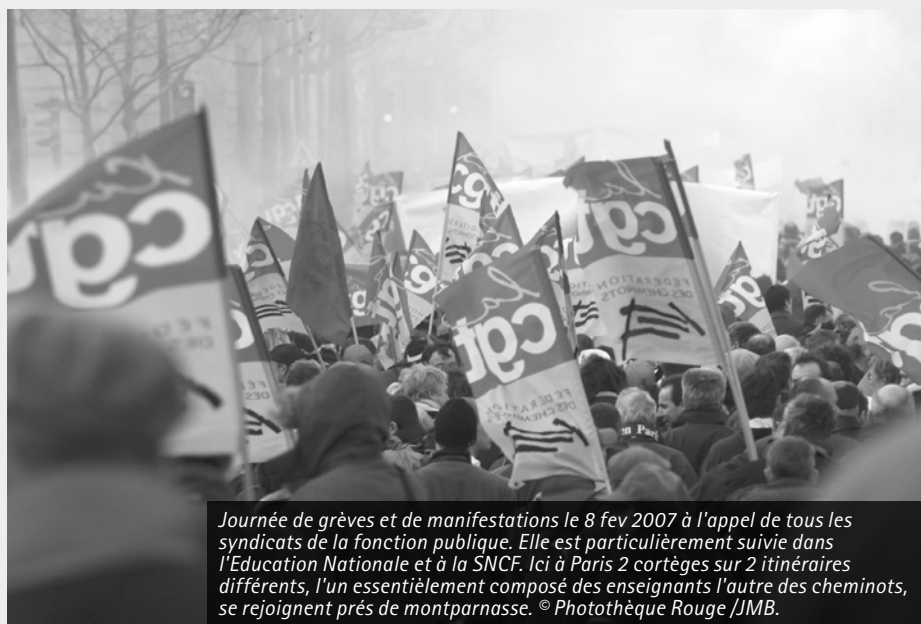
conduit les organisations syndicales, même les plus valeureuses, à situer leur action au jour le jour au sein du capitalisme. On soutient que les syndicats sont réformistes par nature. Comment pourrait-il en être autrement puisque le but des syndicats est de rassembler des milliers de travailleurs/ses qui ne sont pas révolutionnaires ? Les anarchistes et syndicalistes révolutionnaires n'ont pas résolu ce problème. Pour eux, le syndicat est la forme du pouvoir des travailleurs mais ils ne résolvent pas la question de la prise du pouvoir, à l'exemple de la révolution espagnole. Pour les marxistes révolutionnaires,

*enfantines et ridicules doivent nous paraître les graves dissertations tout à fait savantes et terriblement révolutionnaires des "gauches" allemands qui prétendent que les communistes ne peuvent ni ne doivent militer dans les syndicats réactionnaires, qu'il est permis de refuser ce travail, qu'il faut sortir des syndicats et organiser, sans faute, une "union ouvrière" toute neuve, toute propre, inventée par des communistes bien gentils (et, pour la plupart, sans doute, bien jeunes), etc., etc.»*³ Il faut intégrer l'idée que les syndicats, si mous soient-ils, représentent, de façon déformée, la conscience de pans entiers des masses, c'est-à-dire leurs préoccupations immédiates, concrètes, leurs espoirs sur les possibilités que donne l'action ou la négociation – autrement dit la collaboration de classe.

Pour les révolutionnaires, comprendre ce « niveau de conscience », c'est se placer au cœur des débats réels pour avancer, « être un pas en avant des masses » pour être avec elle dans les étapes de leur prise de conscience. Si on tourne le dos à ces expériences, alors on laisse le terrain à des organisations qui y répondent. La CFDT s'est en grande partie construite ces dernières décennies sur les terrains vides, en organisant le « dialogue social » entre travailleurs/ses, chefs et patrons, se contentant d'accompagner les reculs de la plupart et la promotion de certains dans la hiérarchie.

Mais là encore, rien de neuf. Une lettre d'Engels à Bebel est saisissante de ce point de vue :

« [Les vieux syndicats] ont tranquillement conservé les caractéristiques corporatives de leurs débuts, et celles-ci deviennent de jour en jour plus insupportables. Vous croyez peut-être que n'importe quel ouvrier de la profession peut adhérer sans façon aux syndicats de mécaniciens, de charpentiers, de maçons, etc. ? Absolument pas. Pour pouvoir adhérer, il faut avoir été attaché comme apprenti pendant un certain nombre d'années (le plus souvent sept) à quelqu'un qui appartient au syndicat. Cette mesure, qui devait limiter le nombre des ouvriers, s'est cependant avérée tout à fait inefficace, sans parler du fait que le maître de l'« apprenti » touchait un argent pour lequel il ne travaillait pas. Cela pouvait se concevoir à la rigueur



Journée de grèves et de manifestations le 8 fév 2007 à l'appel de tous les syndicats de la fonction publique. Elle est particulièrement suivie dans l'Education Nationale et à la SNCF. Ici à Paris 2 cortèges sur 2 itinéraires différents, l'un essentiellement composé des enseignants l'autre des cheminots, se rejoignent près de Montparnasse. © Photothèque Rouge /JMB.

passer vraiment quelque chose d'exceptionnel »)...

Ainsi se construit une capacité d'action, en un mot on contribue à constituer le prolétariat en classe consciente de ses propres intérêts. L'unité de la classe ne se constitue pas du jour au lendemain lors des grandes luttes de masse, elle se construit en lien avec sa situation préalable, les liens et expériences qui existent chez les militantEs. C'est un élément capital car la révolution est bien le moment où la classe des prolétaires prend conscience de son rôle et de sa force dans une crise politique, s'unifie pour affronter la classe dominante et entraîner les classes intermédiaires.

SYNDICATS ET RÉVOLUTIONNAIRES

Mais tout cela a un revers. On l'a vu, le rôle fondamental est de vendre la force de travail à sa valeur. Cela

plutôt que de nier la contradiction entre des masses non révolutionnaires et des objectifs qui le sont, il faut apprendre à la gérer. Le débat entre Lénine et Trotsky sur la militarisation des syndicats² apporte une dimension fondamentale à cette discussion – « *Notre État est tel aujourd'hui que le prolétariat totalement organisé doit se défendre, et nous devons utiliser ces organisations ouvrières pour défendre les ouvriers contre leur État et pour que les ouvriers défendent notre État.* » – puisque Lénine comprend que la défense des intérêts immédiats par les syndicats interagit avec les objectifs politiques du parti et de l'État, même prolétarien.

Il y a bien une contradiction pour des révolutionnaires à militer dans des organisations non révolutionnaires, mais il faut apprendre à la gérer plutôt que lui tourner le dos. Un débat qui est loin d'être neuf : « *Non moins*

jusqu'en 1848. Mais il y a eu depuis un essor inouï de l'industrie, qui a produit une classe d'ouvriers aussi nombreuse, sinon plus, que celle des ouvriers « qualifiés » des syndicats. Or, ces ouvriers nouveaux sont aussi actifs, sinon plus, que les ouvriers « qualifiés », mais ne peuvent faire partie des syndicats.

Les ouvriers « qualifiés » se développent littéralement en vase clos, grâce aux règlements corporatifs des syndicats. Tu t'imagines sans doute que ces syndicats pensent qu'il faut abolir toutes ces stupidités ? Pas le moins du monde. Je n'ai pas souvenir d'avoir jamais lu la moindre proposition en ce sens à un quelconque congrès syndical. »⁴

Dans la lutte quotidienne la plus élémentaire, les révolutionnaires peuvent apporter leur compréhension plus globale des rapports de force et, ce sur quoi insiste souvent Lutte ouvrière, avec des organes de discussion entre les salariéEs : AG où l'on peut prendre la parole, élection de comité de grève. Bien que la situation, l'éclatement du prolétariat, la méfiance (au mieux) vis-à-vis des organisations syndicales travaillent contre nous, nous pouvons faire expérimenter ses structures d'auto-organisation et d'émancipation collective.

Tous ces éléments forment le socle de notre vision de l'indépendance syndicale. Il n'y a pas là une question morale ou idéologique, mais la compréhension de l'utilité de respecter les rythmes, d'unifier en se basant sur la réalité des objectifs, des préoccupations des masses, pas de celles que nous imaginons.

On imagine souvent la simple interaction entre les révolutionnaires et les travailleurs/ses mobiliséEs, les bureaucraties devenant alors des ennemis communs à une supposée « avant-garde large », mais la réalité est bien plus complexe et contradictoire car il ne faut pas oublier l'immense masse inactive, qui se reconnaît dans les positions les plus passives, les plus conciliatrices... et qui perçoivent les bureaucrates comme des personnages ultra radicaux et utopistes. Sans parler de cette frange intermédiaire, qui a perdu confiance dans l'action collective, qui ne fait jamais grève sous prétexte que les journées de grève ne servirait à rien et qu'il faudrait trouver d'autres formes de lutte...

Des préoccupations compréhensibles mais qui sont encore plus passives que celles des bureaucrates qui cherchent à construire des mouvements.

DES PRINCIPALES STRUCTURANTS

L'intervention des révolutionnaires se conçoit sur la base de principes généraux à adapter concrètement.

Le premier est que les syndicats sont réformistes par nature et que tout syndicat un minimum représentatif subit une pression gigantesque abouissant quasi mécaniquement à son intégration à l'appareil d'État à pratiquement tous les niveaux, de la base au sommet, avec des modalités et des ampleurs variées. Commissions administratives, élections professionnelles, négociations annuelles obligatoires, intéressement, comités d'entreprise, tout cela constitue une pression irrésistible. Les bouleversements en cours, les réformes de la représentativité comme la casse des grandes structures collectives de travail, permettent de reposer ces questions, par exemple le rapport entre syndicalisme d'entreprise et structuration géographique et interprofessionnelles, de faire réfléchir, mais hors période révolutionnaire, il n'y a quasi aucune chance de construire un syndicat indépendant de l'appareil d'État et du patronat.

De ce point de vue, nous sommes *grosso modo* pour l'unité syndicale car, pour nous, il n'y a pas de différence fondamentale entre les organisations syndicales, qui sont à la fois des organes de défense de la classe et présentent des déformations bureaucratiques à des à des niveaux très différents. Cela dit, ce principal général est percuté par le fait qu'un haut degré d'inégration aux institutions et au dialogue social, ainsi que les champs de syndicalisation, percutent ce principe : en effet, on ne peut pas vraiment considérer que la CGC est un syndicat tandis que, dans de nombreuses entreprises où elles ne sont que le relais du patron, pour la CFDT et FO, la question est posée.

Second point, le rapport avec la bureaucratie n'est pas un débat d'idées. En effet, issue de la dialectique des conquêtes partielles – difficultés à prendre le risque de perdre ce qu'on a gagné qui conduit à substituer la défense du syndicat à la défense des intérêts de la classe – et de

l'intégration d'individus au système, par des avantages matériels auxquels il est difficile voire impossible de renoncer (retourner au travail, baisser sa rémunération...), c'est la constitution d'une couche sociale qui défend (consciemment ou non) ses propres intérêts, différents quoique parfois liés à ceux des masses (le meilleur exemple étant l'implication de FO dans la lutte contre le plan Juppé en 1995 en bonne partie parce que celui-ci aurait privé FO de sa gestion des caisses de Sécu...).

Les révolutionnaires doivent donc garantir leur pleine indépendance vis-à-vis de la bureaucratie, en comprendre les phénomènes et les dynamiques. Ainsi, avant d'accepter de participer à une instance syndicale, on réfléchit toujours aux garanties qu'on l'on aura de conserver une activité professionnelle, un lien avec la base, et de peser sur les débats en s'appuyant sur l'auto-activité. Tout en maintenant une indépendance par rapport aux militantEs bureaucratiséEs, on ne confond pas, dans une position moralisatrice, ses militantEs, jusqu'à un certain niveau, sincères et démunis face à la passivité des masses, avec le phénomène social qui produit leur positionnement. On essaie de donner confiance dans la promotion de l'auto-activité des salariéEs, dans l'auto-organisation. On essaie de poser le plus possible les problèmes d'orientation, sur le fond, car la contestation des dérives antidémocratiques qui peuvent choquer ne constitue en général par un ciment suffisamment solide pour construire seule des orientations alternatives à celles des appareils. En effet les actions antidémocratiques peuvent produire également une démoralisation concernant l'organisation collective et un rejet de toute forme d'organisation.

Ce qui est en lien avec le troisième point. La plupart du temps, les bureaucrates considèrent le syndicat comme le représentant des salariéEs, y compris celles et ceux qui ne sont pas syndiquéEs et les plus passifs. Ce n'est pas notre conception. Les syndicats représentent pour nous une fraction qui a plus ou moins conscience des intérêts de classe à défendre, ce que Mandel appelle les « travailleurs avancés »⁶. Celle-ci ne peut se contenter des convictions des « larges masses », elle

doit jouer un rôle actif, un rôle d'entraînement, de mise en mouvement. En ce sens, les syndicalistes ont toujours intérêt à se lier sur les salariéEs qui veulent agir, même si c'est de façon désordonnée ou gauchistes, pour leur proposer un cadre plus efficace, et à leur proposer des structures d'organisation démocratiques.

Enfin, les syndicats ne sont pas des partis, ils ne sauraient être régis par un centralisme démocratique, chaque groupe ou militantEs devant se soumettre à une discipline. Ils sont une libre coalition d'individus dans des structures qui elles-mêmes se fédèrent. La classe est plurielle, hétérogène, elle

on travaille dans les institutions, on défend individuellement ses collègues. C'est ainsi qu'on apprend à connaître son milieu, les droits et devoirs, les préoccupations des collègues, les points d'appui et difficultés. Des militantEs ne veulent pas faire ce travail sous prétexte que les syndicats seraient maintenant trop intégrés, contrairement à un prétendu âge d'or des syndicats. En 1940, cette discussion est abordée par Trotsky avec la subtilité qui le caractérise dans cette période difficile : « *en dépit de la dégénérescence continue des syndicats et de leur intégration progressive à l'État impérialiste, le travail au sein des syn-*

conditions sont favorables, on peut poser des questions qui vont bien plus loin, sur les questions internationales, la bureaucratie, des revendications transitoires comme la répartition du temps de travail pour supprimer le chômage, l'interdiction des licenciements, structurer des oppositions syndicales conscientes à la direction... Ou encore, dans les luttes, tirer dans le sens de l'auto-organisation, de structures démocratiques élus – comité de grève, coordinations avec des représentantEs... – et de la perspective de la grève générale comme moyen à la fois de construire le rapport de forces et de contester le pouvoir.

Enfin, on discute politique, tout en respectant l'indépendance syndicale. Lénine disait que « *la conscience de classe vient de l'extérieur de la lutte économique* » et effectivement on constate que ce qui permet à de nombreux/ses militantEs de franchir un cap, de se poser les questions non plus à l'échelle de leur entreprise mais de leur classe, c'est la compréhension de questions « en plus » : l'internationalisme, l'écologie, le féminisme, qui font comprendre que notre combat ne peut se contenter de revendications immédiates.

Cette question de faire de la politique dans le syndicat et avec ses collègues devient d'autant plus importante dans une situation de crise profonde du système comme celle que nous vivons aujourd'hui. En effet, il n'est plus très crédible de penser que l'on peut obtenir une victoire sur la réforme des retraites ou l'assurance chômage sans poser la question de rapports de forces globaux entre les classes, de qui nous dirige, de comment les mettre réellement en difficulté, c'est-à-dire de faire poindre la question de la grève générale, de la remise en cause du pouvoir de la bourgeoisie. □



Paris, le 24 mars 2012. © Photothèque Rouge/drean

a besoin que s'exprime ses différences, ses rythmes d'action variés. Nous luttons contre toute forme de centralisme, caporalisme, qui est prédominant à la CFDT et s'exprime notamment, à la CGT, par le système des cotisations ou les multiples tentatives visant à donner plus de pouvoir aux fédérations sur les syndicats, à la Confédération sur les fédérations, aux Unions régionales sur les Unions locales, aux représentantEs désignéEs par les structures sur les responsables de syndicats, etc.

QUELLE ACTIVITÉ CONCRÈTE POUR LES RÉVOLUTIONNAIRES ?

Le premier principe est que, en règle générale, on est syndiqué et on essaie d'agir syndicalement, quitte dans un premier temps à ne suivre que la ligne générale (plus ou moins correcte localement) imprimée par les directions. On participe aux permanences, aux réunions d'information,

dicats non seulement n'a rien perdu de son importance, mais reste comme auparavant, et devient dans un certain sens même, révolutionnaire. L'enjeu de ce travail reste essentiellement la lutte pour influencer la classe ouvrière. Chaque organisation, chaque parti, chaque fraction qui prend une position ultimatisante à l'égard des syndicats, c'est-à-dire qui en fait, tourne le dos à la classe ouvrière, simplement parce que ses organisations ne lui plaisent pas, est condamnée à périr. Et il faut dire qu'elle mérite son sort.»⁶

Le second principe, on l'a déjà abordé, est qu'on tente d'être un pas en avant. Si on est isolé, c'est aborder de nouvelles questions qui peuvent raisonner dans les têtes des collègues : « est-ce que tout le monde a ce problème de perte de jours de congé? », « est-ce normal que tel ou tel droit ne soit pas respecté? », s'opposer au racisme, au sexisme, à l'homophobie... Si les

1) Marx, chapitre inédit du *Capital*, dit "Chapitre VI", cité par Marx, Engels, *Le syndicalisme*, tome 1, Théorie, organisation, activité, page 60.

2) Les syndicats, la situation actuelle et les erreurs de Trotsky, Lénine, 1920, <https://www.marxists.org/francais/lenin/works/1920/12/vil19201230.htm>.

3) La maladie infantile du communisme, le gauchisme, Lénine, mai 1920.

4) Engels à Bebel, 28 octobre 1885, *Le syndicalisme*, tome 1, Théorie, organisation, activité, page 203.

5) Lénine et le problème de la conscience de classe prolétarienne, Ernest Mandel, 1970, <https://www.ernestmandel.org/fr/ecrits/txt/1970/lenin.htm>

6) Les syndicats à l'époque de la décadence impérialiste, Léon Trotsky, août 1940.

L'incontournable bureaucratisation des syndicats

PAR ROBERT PELLETIER

Si comme cela est développé dans la première partie de ce dossier le ou les cadres théoriques de l'institutionnalisation du syndicalisme sont anciens, il est indispensable de revenir sur ses évolutions et d'en saisir les traits récents, actuels, pour en combattre, en limiter les effets que ce soit dans l'activité quotidienne ou dans des situations plus favorables de mobilisations favorisant le développement de formes d'auto-organisation prenant le contrepied de cette institutionnalisation.

Au fil de l'évolution du système capitaliste, les contradictions du syndicalisme vont s'enraciner et se développer. Des dispositions légales vont, tout au long du XX^e siècle, permettre d'une part la construction du syndicalisme dans les entreprises et, d'autre part, une insertion toujours plus importante dans des organismes de concertation, de gestion, de cogestion liés à l'appareil d'État.

UNE LONGUE HISTOIRE

Dès ses premiers pas, le mouvement syndical a été l'objet d'injonctions contradictoires lui donnant d'un côté des possibilités d'existence, de reconnaissance par la classe ouvrière, et de l'autre un rôle d'encadrement des mobilisations. Ainsi, lors des débats de la loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels Jules Ferry pouvait déclarer «*La liberté des grèves a apaisé et assaini, en quelque sorte, la grève ; nous sommes convaincus que la liberté des syndicats aura pour résultat de réduire le nombre de grèves, de rendre les solutions amiables plus faciles, de favoriser les arbitrages*»¹. Une mise en place qui fut plutôt mal accueillie par des syndicats et des militantEs qui refusaient la construction d'un patrimoine syndical au vu, déjà, des risques de corruption idéologique.

Une première étape est franchie, lors de la Première Guerre mondiale lorsqu'n

1917, le socialiste d'Union sacrée Albert Thomas, ministre de l'Armement, craignant les capacités de mobilisation des salariés d'un secteur essentiel à l'effort de guerre, met en place des dispositions susceptibles de canaliser leurs revendications avec l'introduction de délégués dans les établissements œuvrant pour la Défense nationale. C'est dans le cadre de la grève générale de 1936 et du gouvernement de Front populaire que vont commencer à se consolider les dispositifs. Si le patronat effrayé par le développement «*incontrôlé*» de la grève défend la mise en place de délégués du personnel, c'est pour tenter un contournement des syndicats. Des contradictions pointées par Simone Weil : «*Les délégués ont un pouvoir double, vis-à-vis des patrons, parce qu'ils peuvent appuyer toutes les réclamations [...], par la menace du débrayage; vis-à-vis des ouvriers, parce qu'ils peuvent à leur choix appuyer la demande de tel ou tel ouvrier, interdire ou non qu'on lui impose une sanction, parfois même demander son renvoi... Le pouvoir que possèdent les délégués a, dès à présent, créé une certaine séparation entre eux et les ouvriers du rang; de leur part, la camaraderie est mêlée d'une nuance très nette de condescendance et souvent les ouvriers les traitent un peu comme des supérieurs hiérarchiques*»². Du côté patronal, le délégué est d'abord un contournement d'un syndicat abhorré, mais il ne saurait

avoir trop de pouvoirs. Les employeurs défendent une conception restrictive du rôle des délégués du personnel selon laquelle les rapports directs des ouvriers avec la hiérarchie doivent rester la règle. Ils ne peuvent pas entretenir de relations avec des organismes extérieurs à l'entreprise comme l'inspection du travail ou le syndicat et, dans l'entreprise, leur rôle doit être limité et ils ne sauraient représenter que leurs collègues d'atelier ou de service, mais non les salariés de l'entreprise.

Cette généralisation des délégués du personnel et la mise en place des Conventions collectives élargit considérablement les bases matérielles de «*fonctionnarisation*» du syndicalisme. Cet épisode est à l'origine d'une grande vague d'adhésions. La CGT passe de 785 000 adhérentEs en 1935 à plus de quatre millions en 1937. Avec près de 850 000 adhérentEs, la fédération de la métallurgie devient la première de la Confédération avec un taux de syndicalisation de 72%, contre 3,9% auparavant.

Une situation qui, à la veille de la Seconde guerre mondiale, inquiète la bourgeoisie : les grèves de 1938 suscitent une énorme répression. À Billancourt, 28 000 ouvriers sont licenciés et seuls 60% réembauchés. Le



30 novembre, l'armée quadrille Paris et sa banlieue. La répression s'amplifie : 800 000 ouvriers sont licenciés temporairement ou définitivement, soit près de 10 % de la population ouvrière. Le réembauchage permet au patronat d'écarter les militants et responsables syndicaux. En janvier 1939, on estime à environ 15 000 le nombre de militants syndicaux toujours sans emploi.

CONSOLIDATIONS

À la sortie de la Seconde guerre mondiale, le gouvernement, intégrant le PCF, vise à associer pour la « reconstruction du pays », la classe ouvrière et la bourgeoisie. La mise en place de la Sécurité sociale, des comités d'entreprise, les nationalisations et la multiplication des structures de négociations fournissent les bases du développement considérable des appareils syndicaux, c'est-à-dire pour l'essentiel de la CGT.

L'hégémonie du PCF donne le cadre politique de l'institutionnalisation de la CGT. Les oscillations de la politique du PCF, en liaison avec celle de l'URSS, produit des injonctions comme le célèbre « *Produire, c'est aujourd'hui la forme la plus élevée du devoir de classe* » de Thorez rapidement mises en cause avec l'éviction du gouvernement des ministres communistes et le développement de la guerre froide et des luttes ouvrières (Renault, grèves de 1953).

Plus qu'une double nature, il s'agit d'une double fonction du syndicalisme. D'une part, pénétrer l'appareil d'État et ses structures environnantes. La mise en place ou le développement du Conseil économique, de la Commission supérieure des Conventions collectives, des Comités d'entreprise, du C.A. de la Sécurité sociale, de la Caisse d'allocations familiales, de structures paritaires multiples dans la fonction publique, font franchir un pas décisif à l'institutionnalisation du syndicalisme en même temps qu'il exacerbe la concurrence entre les Confédérations. D'autre part, la CGT doit prolonger la légitimité issue de la Seconde guerre mondiale par une présence active dans les mobilisations, les grèves, les affrontements à l'État. Ceci est d'autant plus important dans un moment où la colère s'amplifie au lendemain de la misère et des privations dont les

salariés pensaient échapper avec la fin de la guerre.

Les IRP réfractent ces contradictions. Même si la définition des Comités d'entreprises exclue leur participation à la gestion, les limitant à une mission d'information et de contrôle, la multiplication des activités sociales entraîne un accaparement de nombre d'élus dans ces activités au détriment de la présence dans les ateliers et les bureaux. Avec, en 1947, 24 243 élus contre 2 383 à la CFTC et 802 à la CGC, c'est bien la CGT qui encadre, donne la tonalité de l'activité des CE.

Débats et contradictions vont se révéler dès 1955, à Renault Billancourt, avec le positionnement face à un accord d'entreprise jusque-là toujours repoussé par la CGT. Cet accord concédait notamment une troisième semaine de congés payés, avec, en contrepartie, un préambule appelant à la collaboration de classe et des articles comportant des clauses antigrèves. Le syndicat CGT de la « Forteresse ouvrière », opposé dans un premier temps à la signature de l'accord, revint sur sa position après l'intervention de Benoît Frachon et de la direction confédérale. Un accord qui fera tâche d'huile dans la métallurgie (certes, souvent sans la CGT) avant qu'un gouvernement « socialiste » ne l'inscrive dans la loi en mars 1956.

Au fil du temps, la baisse régulière du poids de la CGT (qui représente malgré tout encore 44,9% des élus en 1967) va amplifier ces tendances à l'institutionnalisation des institutions représentatives du personnel (IRP) au niveau des entreprises. FO, CFTC et CGC s'inscrivent en effet dans une logique de refus de confrontation avec le système. La reconnaissance juridique, en 1968, des syndicats à ce niveau, quelle que soit la volonté initiale, va anticiper, accélérer l'enfermement des syndicalistes à ce niveau. Pour M. Marcelet, rapporteur de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, « *la section syndicale, parce qu'elle sera rivée aux réalités de l'entreprise, prendra l'optique du dialogue* ». Pour le centriste Joseph Fontanet, la situation antérieure favorisait « *l'irresponsabilité* » et la « *frustration* » et engendrait des « *mouvements sociaux [...] sauvages et incontrôlés, permis par le comportement d'une masse aveugle et inorganisée...* ». La section syndicale d'entreprise, au contraire, est un instrument de paix sociale. La

commission des Affaires sociales espère même que le projet « *contribuera à la disparition de la lutte des classes et à l'avènement de rapports nouveaux entre les hommes* »³. En pratique, ceci a conduit à un affaiblissement des structures locales, interprofessionnelles avec une imprégnation de l'esprit d'entreprise, une réduction des échanges et mobilisations interprofessionnelles, souvent plus porteuses de contestation plus politique, plus radicale.

Au fil des modifications du Code du travail, les IRP vont prendre une place de plus en plus importante dans le temps syndical. Comité central d'entreprise, comité de groupe, comité de groupe européen et même mondial vont enfermer toujours plus de militants dans des activités où les confrontations avec le pouvoir patronal sont de plus en plus enserrées dans des cadres institutionnels. L'investissement, avec les lois Auroux de 1982, dans les CHSCT de nombre de militants a tendu – au-delà des compétences qui leur sont attribuées – à transformer nombre de militants en spécialistes de ces questions en corrélation avec les organismes d'expertises aux motivations variables. De même l'élargissement des droits économiques des CE et des CCE va favoriser la multiplication, le développement d'organismes d'expertise aux relations ambiguës avec les structures syndicales et validant les procédures de dialogue social. La multiplication de ces dispositions sur le dialogue social, de concertation avec les partenaires sociaux va peser toujours davantage sur les pratiques tant au niveau national que des entreprises (négociation annuelle sur les salaires, la durée et l'organisation du travail, mise en place des Plans de sauvegarde de l'emploi).

Dès leur mise en place les comités d'entreprises ont suscité des inquiétudes sur l'évolution des élus. Ainsi, dès janvier 1949, René Arrachard, secrétaire de la fédération du bâtiment, déclare par exemple : « *Il importe absolument que nos camarades se convainquent qu'ils sont, dans les comités d'entreprise, les représentants des salariés et de la CGT, et non les « gérants loyaux » de l'entreprise [...]. Ils doivent en finir avec l'« esprit maison » et avec les « Nous » qui les placent à la remorque des patrons et les font prisonniers de ceux-ci* »⁴. Des évolutions

qui prendront une toute autre dimension avec les comités d'entreprises des grands groupes comme EDF-GDF, RATP, Air France, et après les nationalisations de 1981, Thomson, entreprises de la sidérurgie, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Suez, Compagnie générale d'électricité et secteur bancaire. Les CE et CCE deviennent eux-mêmes des entreprises avec DP, CE, etc. Dont la gestion plus ou moins opaque alimentera nombre de débats et procédures judiciaires. Mais surtout une confusion des genres particulièrement éclairante dans le processus de privatisation d'EDF-GDF5. Des évolutions dramatiques qui ne sauraient cependant complètement effacer les réalisations culturelles – chez Renault en 1952, la bibliothèque avait 6 000 lecteurs inscrits et sortait 180 livres en moyenne par jour, ces chiffres montent respectivement à 23 000, sur 37 000 salariéEs, et 600 en 1959. Cette même année, la bibliothèque du comité d'entreprise prête environ 135 000 livres –, sociales, en faveur de l'enfance, etc. Mais au fil du temps et du recul du poids de la CGT, les aspects positifs disparaissent et laissent place à une gestion commerciale classique en matière culturelle, de voyages et la disparition des bibliothèques d'entreprises.

Le financement des appareils syndicaux qui regroupent plusieurs centaines de militantEs pour les trois plus importants (CGT, CFDT, FO) reste, malgré une plus grande transparence depuis peu, un autre élément d'institutionnalisation. En effet ce n'est qu'une faible proportion de permanents ou détachés qui sont effectivement rémunérés et donc un tant soit peu contrôlés par les syndicats. L'opacité de ces statuts est renforcée par les soupçons de financements indirects des syndicats par ces mêmes « partenaires » : mutuelles, cabinets d'expertise économique ou de santé et sécurité du travail⁶.

DÉGRADATIONS DES MOTIVATIONS ET DES REPÈRES

Jusque dans les années 70, les appareils syndicaux tant de la CGT que la CFDT se construisent avant tout en donnant la possibilité à des militants ouvriers (féminiser le mot précédent serait ici en contradiction avec la réalité...) d'échapper aux conditions de l'exploitation capitaliste tout en acquérant

une forte formation intellectuelle et politique. Pour Alain Bihr « *les permanents cadres ou dirigeants*) d'une organisation représentative du prolétariat, même s'ils peuvent être d'origine prolétarienne, ne font plus partie du prolétariat : par leurs fonctions objectives, ils font eux-mêmes partie de la classe de l'encadrement »⁷. Même si les statistiques officielles doivent être lues de façon critique (on est classé ouvrier si on l'était au début de l'entrée dans l'appareil, même à vingt ans). Pour la CGT, les liens étroits avec le PCF donne l'accès à une formation politique solide, « lutte de classe ». Pour la CFDT les repères politiques seront plus différenciés offrant une perméabilité aux courants d'extrême-gauche, jusqu'aux connotations autogestionnaires ou aux préoccupations féministes ou antiracistes.

Si le recentrage de la CFDT s'opère dès le milieu des années soixante-dix avec une sélection sociale et politique de l'appareil, la CGT va connaître une évolution semblable même si elle est plus chaotique. La construction du sommet de l'appareil se fait de plus en plus sur la base de compétences universitaires, hors des instances et structures traditionnelles de l'organisation. Une évolution sociale qui, comme pour le PCF⁸, pèse sur l'idéologie dominante dans l'appareil qui s'accorde avec le sentiment d'attentisme de l'ensemble de l'organisation dans cette longue période de reculs sociaux. Un chaos qui se révèle au moment de l'affaire du Traité constitutionnel européen (TCE) quand la partie de l'appareil la plus intégrée, favorable au TCE, à l'intégration européenne, échouera à imposer un positionnement neutre lors du referendum. De même la succession de Bernard Thibaut mettra en lumière à la fois l'opacité des questions financières et les affrontements bureaucratiques internes à la confédération. Dans les deux cas le mouvement d'opposition est hétérogène mais avec une colonne vertébrale constituée de structures fédérales ou départementales réfractant souvent de manière tout aussi peu démocratique des sensibilités mêlant anti intégration européenne et chauvinisme industriel. Des confrontations internes de moins en moins « lisibles » politiquement dans nombre de congrès de fédérations, d'Union départementale, voir d'Union locales ou de syndicats.

La syndicalisation devient le centre des préoccupations des confédérations, un

quasi préalable aux mobilisations renversant la logique mobilisation, prise de conscience, adhésion, militantisme, pourtant autant validée par les grandes mobilisations que par les luttes quotidiennes. Les questions de concurrence intersyndicale, de champ de syndicalisation deviennent centrales voir conflictuelles. Comme l'avait déjà pointé Robert Michels : « *Dans le mouvement ouvrier, nous l'avons vu, le chef se trouve dans l'impossibilité de rester fidèle à son ancien métier manuel. Au moment même où un syndicat charge un camarade d'administrer régulièrement et moyennant une rémunération déterminée, les intérêts de la collectivité il le pousse sans s'en rendre compte hors de sa classe... Quel intérêt peut désormais avoir pour lui la révolution sociale? Sa révolution sociale à lui est faite. Au fond toutes les idées de ces chefs se concentrent sur un seul désir: qu'il existe pour encore longtemps un prolétariat qui les délègue et les fasse vivre. Ainsi affirment-ils qu'il faut avant tout s'organiser, s'organiser sans fin et que la cause ouvrière ne sera victorieuse que le jour où le dernier prolétaire aura été englobé dans l'organisation.* »⁹

La mobilisation des Gilets jaunes avec les flottements voir les dénonciations dans les prises de position des structures nationales, les « cortèges de tête » illustrent la distance grandissante entre les syndicats et certaines couches du salariat. En même temps, la remise en cause profonde des IRP va accentuer la professionnalisation des militantEs et leur éloignement de leur mandants de leur entourage professionnel. Et, même la crise sanitaire liée au Covid-19 en accroissant l'isolement des salariéEs entre eux et avec les éluEs va, sur la durée, aggraver ces phénomènes. □

1. Dans 1884, les syndicats pour la République, Stéphane Sirot éditions Le bord de l'eau.

2. Simone Weil, La condition ouvrière, Paris, Gallimard, 1951, pp. 271-274.

3. Journal Officiel. Débats parlementaires, Assemblée nationale, 5 décembre 68.

4. Revue des comités d'entreprise, janvier 1949, p. 48

5. Adrien Thomas, Une privatisation négociée – La CGT à l'épreuve de la modification du régime de retraite des agents d'EDF-GDF, L'Harmattan.

6. Roger Lenglet, Jean-Luc Touly et Christophe Mongermont, L'argent noir des syndicats, Fayard

7. Alain Bihr, Entre bourgeoisie et prolétariat, l'encadrement capitaliste, L'Harmattan.

8. Julian Mischi, Le Communisme désarmé. Le PCF et les classes populaires depuis les années 1970, Éditions Agone.

9. Robert Michels, Les partis politiques, Flammarion 1971 pages 221-222.

Les approches théoriques de la bureaucratie et leur actualité

PAR SOPHIE BÉROUD*

Les outils critiques pour rendre compte des phénomènes de bureaucratisation dans les syndicats ont été élaborés depuis longtemps. Car c'est d'abord de bureaucratisation dont il a été question avant de parler aussi d'institutionnalisation. Marx et Engels ont été les premiers à pointer la dimension ambi-valente de l'action des syndicats et à interroger leur rôle dans un processus révolutionnaire. Ainsi, les premières approches du phénomène bureaucratique dans les syndicats sont indissociables d'une réflexion sur le type de revendications dont ils sont porteurs et sur les limites des combats menés.

Plus tard, dans le sillage notamment des travaux de Robert Michels, à la fois syndicaliste révolutionnaire et disciple de Max Weber, la question de la bureaucratisation s'est quelque peu déplacée pour porter sur la division du travail militant au sein des syndicats et sur les formes de concentration du pouvoir aux mains d'une élite ouvrière. Un rappel synthétique de ces cadres théoriques permet de questionner leur actualité.

LES SYNDICATS, OUTILS DE RÉSISTANCE, DE CONSCIENTISATION ET... DE CONTRÔLE SOCIAL

Observateurs du développement des *trade-unions* dans l'Angleterre en pleine révolution industrielle dans la deuxième moitié du XX^e siècle, Marx et Engels sont les premiers à insister sur le caractère ambivalent de l'action syndicale. Dans la conférence traduite en français sous le titre *Salaires, prix et profit*, Marx insiste sur le fait que les syndicats sont les lieux cardinaux d'organisation du conflit de classes. Ils permettent aux travailleurs de sortir de l'isolement que crée l'illusion juridique du contrat de travail et de se constituer, en tant que collectif, dans leur lutte quotidienne contre « *les escarmouches*

inévitables que font naître sans cesse les empiètements ininterrompus du capital ». Mais il insiste aussi sur le fait que cette lutte défensive peut devenir très vite leur seul horizon, au bénéfice relatif de petits groupes de salariés disposant, grâce à leurs mobilisations passées ou à des qualifications recherchées, de meilleures conditions que d'autres. Sa réflexion est nourrie par l'attitude des *trade unions* britanniques qui, construits sur la défense du métier, sur le contrôle des embauches et des qualifications, cherchent avant tout à agir sur un marché du travail localisé. Face à ce risque d'enfermement dans une action défensive et ne bénéficiant qu'à une petite élite ouvrière, Marx pointe la nécessité d'aller plus loin, de mettre en œuvre – comme les délégués cégétistes réunis à Amiens en 1906 le diront à leur tour – la « double besogne » du syndicalisme, soit la lutte au quotidien, mais aussi l'articulation de celle-ci avec un projet radical de changement de société, projet éminemment politique car permettant de penser l'émancipation sociale. Or, toute la difficulté du syndicalisme provient du fait que le rapport entre les deux est dialectique : sans le combat mené au quotidien sur le lieu de travail, en prise avec la réalité que

vivent les salariés, l'action syndicale ne parvient pas à faire émerger un intérêt commun, une dynamique collective. Marx précise ainsi : « *si la classe ouvrière lâchait pied dans son conflit quotidien avec le capital, elle se priverait certainement elle-même de la possibilité d'entreprendre tel ou tel mouvement de plus grande envergure* ». Mais, à l'inverse, sans lien avec des outils critiques permettant de comprendre ce qui se joue dans les rapports de production, les syndicats peuvent s'enfermer ou se laisser enfermer dans une activité défensive et/ou de revendication immédiate facilement canalisable par les directions d'entreprise.

Les analyses proposées par Marx ont fortement imprégné les débats au sein du mouvement ouvrier. Dans la deuxième édition allemande de *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre* en 1892, Engels note : « *Ils [les ouvriers des grands Trade Unions] constituent une aristocratie à l'intérieur de la classe ouvrière ; ils sont parvenus à conquérir une situation relativement confortable et cette situation, ils l'acceptent comme définitive.* » Cette tendance au réformisme portée par une fraction ouvrière qui bénéficie de la division sociale et internationale du travail (l'Angleterre d'alors étant à la tête

d'un vaste empire colonial) devient sous la plume de Lénine dans *Que faire?* (1902) un risque permanent dans les syndicats. Pour y faire face, il faut apporter la « conscience politique de l'extérieur », rôle qu'il confie à une avant-garde (le parti). Pour Rosa Luxemburg dans *Grève de masse, parti et syndicat* (1906), c'est la dissociation entre lutte économique et lutte politique qui nourrit le phénomène bureaucratique dans les syndicats. Ces derniers se laissant absorber par l'action sur le terrain économique au risque de perdre en combativité, voire d'être intégrés dans l'entreprise. Ils peuvent ainsi devenir des organes de contrôle de la combativité ouvrière, voire de domestication du groupe ouvrier. L'option pour contrer cette tendance passe alors par la primauté donnée à l'auto-organisation et à la forme du conseil.

en Allemagne. Il va prendre chez le sociologue Max Weber l'idée que toutes les organisations, y compris celles qui ont pour objectif de changer radicalement la société, sont traversées par des phénomènes de concentration du pouvoir, de centralisation de l'information et de sacralisation des chefs. L'autonomisation d'une frange de dirigeants, lesquels s'embourgeoisent progressivement en quittant la condition ouvrière, les conduit à confondre l'organisation qu'ils sont censés servir et leurs propres intérêts.

Face à un pouvoir économique et politique traversés par des processus de rationalisation, les syndicats sont d'une certaine manière contraints à être efficaces pour survivre. Cela nourrit en leur sein des logiques de spécialisation et de professionnalisation. Les intuitions développées par Robert Michels, alors même que les appareils syndicaux étaient en

de la Nouvelle gauche dans les années 1960².

ACTUALITÉ DE CES ANALYSES

Bien que forgés au début du mouvement syndical, ces approches de la bureaucratie syndicale restent en partie opérantes. Elles invitent à comprendre en particulier comment les syndicats sont poreux à leur environnement, comment en devant s'adapter aux transformations du capitalisme et des entreprises, ils intègrent aussi des logiques de rationalisation extérieure. Il est ainsi intéressant de voir combien dans une partie du syndicalisme américain qui a déployé depuis les années 2000 des dynamiques de renouveau avec des campagnes d'organisation des travailleurs précaires, des outils managériaux ont dans le même temps été adoptés pour piloter celles-ci. Elles invitent aussi à dépasser la simple dichotomie base/sommet pour

comprendre combien des pratiques bureaucratiques – consistant notamment à faire passer les intérêts de l'organisation avant les finalités qu'elle est censée poursuivre – peuvent exister à tous les niveaux.

***Sophie Bérout est politiste, professeure de science politique à l'université Lyon-II. Ses domaines de recherche couvrent la sociologie du syndicalisme et des mouvements sociaux en France et en Espagne et l'analyse du discours syndical. Son dernier ouvrage**

est, avec Paul Bouffartigue, Henri Eckert et Denis Merklen, *En quête des classes populaires. Un essai politique*, Paris, Editions La Dispute, 2016, 216 p.



Photothèque Rouge / JMB

SUR LES FAUX-SEMBLANTS DE LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

À ces premières analyses sur les difficultés à maintenir l'action syndicale dans une optique révolutionnaire s'est ajoutée celle proposée par Robert Michels à la veille de la Première guerre mondiale¹. Michels connaît de l'intérieur le syndicalisme révolutionnaire, en Italie, en France et il a également fréquenté les syndicats socialistes

core très réduits et que les espaces institutionnels de représentation quasi inexistant, ont ensuite été souvent reprises pour comprendre les logiques d'autonomisation des équipes dirigeantes par rapport à la « base » et les formes de division du travail militant. Michels a été beaucoup lu en particulier au sein des intellectuels trotskystes américains dans les années 1930 – notamment par James Burnham – puis au sein

1) Robert Michels, *Sociologie du parti dans la démocratie moderne. Enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes* (nouvelle trad. de J.C. Angaut, Gallimard, 2015)

2) Karim Fertikh, Emmanuel Julliard, « La drôle de guerre froide de Robert Michels », *Genèses*, n°116, 2019, p. 153-160.

À l'époque d'une mondialisation capitaliste généralisée, l'existence d'un syndicalisme organisé internationalement est d'une criante nécessité. Si la préoccupation existe depuis l'origine du syndicalisme sa réalité est loin d'être à la hauteur des impératifs révélés par les mobilisations de l'époque. L'institutionnalisation, les divisions des syndicalismes au niveau des états rendent presque impossible la construction d'une organisation internationale qui soit un réel instrument de l'internationalisation. Même si quelques exemples peuvent être mis en avant, centrés sur la solidarité, les salariéEs en luttés sont loin de disposer d'un outil syndical capable d'aider à la construction du rapport de forces au niveau mondial. Cependant il nous a semblé nécessaire de faire un état des lieux de l'existant. C'est le sens de la publication des deux textes qui sont proposés dans ce numéro de la revue. L'un concerne la Confédération européenne des syndicats avec un extrait de la brochure réalisée par Stéphane Sirot*. L'autre concerne le Réseau syndical international de solidarité et de lutte. Deux contributions qui ne closent ni le bilan de l'existant, ni les débats sur la construction d'un mouvement syndical international et internationaliste. Nous y reviendrons dans de prochains numéros de la revue.

La CES, un bilan globalement négatif

PAR STÉPHANE SIROT

S'organiser au-delà des frontières est une problématique aussi vieille que le mouvement ouvrier. Première expression d'une solidarité transfrontalière organisée, l'AIT naît en 1864, alors même qu'en France, les syndicats n'ont pas encore d'existence légale. Puis, à partir des années 1880 apparaissent des secrétariats professionnels internationaux, avant qu'à la suite d'une proposition formulée par la CGT, éclore en 1902 un Secrétariat syndical international, transformé en 1913 en Fédération syndicale internationale (FSI). Mais déjà, la plus vieille des confédérations françaises, aux conceptions révolutionnaires et de

lutte des classes, n'est pas toujours très à l'aise dans un paysage militant occidental pluriel, dominé par les conceptions sociale-démocrates et travaillistes.

UN FRACTIONNEMENT ANCIEN

[...] Les approches disparates du syndicalisme trouvent leur traduction dans l'espace international. C'est ainsi que les syndicats chrétiens se coordonnent à part, en instaurant en 1908 leur propre Secrétariat syndical international.

Par la suite, les fractures confessionnelles et, surtout, politiques, président à un émiettement de l'internationalisme. Ainsi, l'entre-deux-guerres voit

la FSI cohabiter avec une Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) fondée en 1919 et une Internationale syndicale rouge (ISR) d'obédience communiste née en 1921 et dissoute en 1937.

Il en va alors un peu du syndicalisme international comme du syndicalisme français : le pluralisme sur fond de divisions est la règle, les épisodes unitaires sont l'exception. Lorsqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un élan d'unité permet de lancer la FSM, l'initiative se brise rapidement sur l'écueil de la bipolarisation du monde. En 1949, alors que la Guerre froide bat son plein, les organisations se reconnaissent dans le bloc occidental se rassemblent dans la CISL, tandis que désormais, le destin de la FSM est lié à celui du bloc soviétique. Quant au syndicalisme chrétien, il continue de cheminer en autonomie, avec la CISC, transformée en 1968 en Confédération mondiale du travail (CMT).

Le champ syndical français, en voie d'émiettement renforcé, se disperse logiquement entre ces différentes structures : la CGT de culture communiste siège à la FSM, la CGT-FO, dont l'anticommunisme est l'une des dimensions existentielles, se trouve à la CISL, à laquelle la CFDT adhère pour sa part en 1988, la CFTC reste ancrée à la CISC, puis à la CMT.

Aujourd'hui, la situation n'est plus tout à fait la même. Si l'atomisation



Grève le 15 mai 2008 et manifestations dans toute la France. À Paris de la place d'Italie à la République à l'appel des syndicats de fonctionnaires. Le soir même du 15 mai, Sarkozy annonce une loi sur le service minimum dans l'Éducation Nationale. Des cortèges lycéens en nombre significatif font la tête de la manifestation. © Photothèque Rouge/JMB.

de l'espace syndical demeure plus que jamais la règle en France, les principales organisations de notre pays adhèrent en revanche pour la plupart aux mêmes structures internationales. La Confédération syndicale internationale (CSI), née en 2006 de la fusion de la CISC et de la CMT, compte ainsi dans ses rangs nos quatre principales confédérations (CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC). Leurs activités transnationales sont également, voire plus spécialement axées sur la CES, où elles retrouvent aussi l'UNSA. La FSU, qui a officialisé sa demande d'adhésion en 2011, voit certains de ses syndicats participer au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), fédération de la CES. Autrement dit, hormis principalement le syndicalisme catégoriel incarné par la CFE-CGC et l'Union syndicale Solidaires, le champ militant national se retrouve pour l'essentiel à la CES.

Du reste, l'implication française au sein du syndicalisme européen s'est progressivement renforcée, tant en termes d'intégration des organisations que de prises de responsabilités. Exemple à la fois significatif et symbolique, à l'image de la fonction occupée, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, est devenu en mai 2019 le premier président français de la CES à la quasi-unanimité (95,9 % des suffrages).

UN GROUPEMENT INTERROGÉ

Pour autant, singulièrement en France, des doutes et des débats entourent la participation à une structure comme la CES, qui paraît davantage fonctionner selon le modèle de négociation collective et de cogestion apaisé, dit « néo-corporatiste », d'Europe du nord-ouest, plutôt qu'en suivant la tradition sud européenne du rapport de force et du conflit ouvert. Elle tend à cristalliser les jugements de valeur, à cliver, tant dans le monde syndical que dans celui de la recherche.

Pour certains, essentiellement présents dans les rangs du syndicalisme dit de « transformation sociale » et parmi les intellectuels les plus critiques, se plonger dans ce bain européen est une dangereuse illusion, symptomatique de l'inclusion du syndicalisme français dans une démarche de recentrage généralisée qui, partie

de la CFDT, a gagné jusqu'à la CGT, au temps des mandats de Louis Viannet et, surtout, de Bernard Thibault. Pour ceux-là, la CES est un reflet hypertrophié de l'institutionnalisation du syndicalisme, soit de son intégration et de son association aux logiques et aux prises de décision de l'ordre dominant. Inefficace, voire inutile et nuisible pour les travailleurs, elle incarnerait ainsi « un syndicalisme de compromission » davantage que de compromis, un « syndicalisme d'accompagnement » du capitalisme plutôt que de lutte¹. Dans l'univers académique engagé, ce type d'opinion a été parfaitement synthétisé par Pierre Bourdieu il y a plus de vingt ans :

« [...] le syndicalisme tel qu'il se manifeste au niveau européen se comporte avant tout en « partenaire » soucieux de participer dans la bienséance et la dignité à la gestion des affaires en menant une action de lobbying bien tempérée, conforme aux normes du « dialogue » cher à M. Jacques Delors. Et on devra accorder qu'il n'a pas fait grand-chose pour se donner les moyens organisationnels de contrecarrer les volontés du patronat [...] et de lui imposer, avec les armes ordinaires de la lutte sociale, grèves, manifestations, etc., de véritables conventions collectives à l'échelle européenne. »²

[...] Pour d'autres, l'implication des organisations françaises dans la CES et l'articulation de l'action syndicale dans un cadre communautaire sont incontournables, compte tenu notamment de l'ampleur prise par les décisions européennes sur les orientations sociales et économiques nationales :

« L'incidence grandissante de la législation européenne sur la vie de tous les jours, a changé le cadre d'action des syndicats. Pour défendre leurs membres et négocier en leur nom efficacement au niveau national, ils doivent coordonner leurs activités et leurs politiques sur le plan européen. Pour influencer l'économie et la société au sens large, ils se doivent de parler d'une même voix et d'agir de concert au niveau européen. C'est la raison d'être de la CES. »³

Dans le même ordre d'idée, au niveau des entreprises également, l'importance croissante des firmes transnationales et leur fonctionnement de nature supranationale nécessiteraient « une coordination et [...] une

organisation commune ».⁴

Ces logiques argumentaires participent d'un dispositif parmi les plus récurrents des « défenseurs de la CES », qui « font valoir que l'existence même de cette institution syndicale, sa présence au sein des centres de décision de Bruxelles, sont porteuses d'enjeux considérables »⁵. Autrement dit, « le syndicalisme européen est perfectible, c'est un fait, mais il est là »⁶. Et ses limites résulteraient pour une bonne part de l'état du champ militant et du rôle attribué à la CES par les organisations qui la composent. Sa « faiblesse est donc autant et peut-être davantage le reflet de la faiblesse idéologique et pratique des syndicats nationaux européens que le produit de la geste libérale produite à Bruxelles »⁷, tandis que « les reproches adressés à la CES de n'être qu'une superstructure très éloignée du terrain de l'action se trompent de cible car cet état n'est que l'envers des décisions de ses affiliés de la maintenir dans ce rôle ».⁸

Au demeurant, ses atouts ne seraient pas négligeables : par exemple, « elle dispose d'acquis institutionnels [...] et de certains apprentissages collectifs qui constituent autant de points d'appuis au moins potentiels à la construction d'une puissance d'agir. Elle a réussi à constituer un cadre de rencontres entre syndicalistes et à accumuler une expertise technique et juridique considérable »⁹...

[...] En France, les points de vue sont volontiers établis à l'aune du positionnement choisi par rapport au corpus de valeurs historiques du syndicalisme et, plus spécifiquement, de la CGT (lutte des classes, pratique gréviste, critique voire rejet des institutions dominantes, projet révolutionnaire ou de « transformation sociale »...). Selon que ces principes restent considérés d'actualité ou, au contraire, sont estimés archaïques ou tout au moins grandement amendables, le regard porté sur la CES se révèle radicalement négatif ou, au contraire, globalement positif...

[...] L'approche « la plus courante et aussi la plus inévitable est de la saisir dans son articulation à la construction européenne elle-même comme projet



politique et comme espace de relations professionnelles » ; plus rarement, les travaux publiés l'abordent « comme une forme déterminée d'organisation de relations entre syndicats par-delà les frontières nationales »¹⁰.

UNE HOMOGENÉISATION QUI NE RÉPOND PAS AUX NÉCESSITÉS DE L'INTERNATIONALISATION DES LUTTES

Puisqu'une conclusion est faite pour répondre à une problématique, plions-nous à l'exercice. La CES est-elle un contre-pouvoir ? Si on le définit comme une structure installée entre le citoyen et les institutions, aussi autonome que possible tant dans ses modes d'expression que dans ses pratiques, disjoint des impératifs de l'ordre dominant pour mieux faire valoir ceux du groupe représenté, la réponse incline à la négative.

Est-elle un lobby au service de la construction européenne ? Si l'on donne à cette caractérisation une acception selon laquelle la CES serait une structure plaçant la solidarité à l'égard de la construction européenne, y compris dans ses phases les plus libérales, comme le curseur fondamental de ses incursions dans le champ socio-politique, la réponse est oui. Si l'on considère en outre qu'elle privilégie, tel un lobby, les interventions dans l'espace institutionnel et des pratiques d'influence plus que de rapport de force, la réponse est toujours oui...

[...] Son histoire le démontre, la CES s'assume, voire se revendique ainsi.

D'ailleurs, les syndicats ouest-européens culturellement les plus assis sur des valeurs de lutte des classes n'ont pu l'intégrer qu'à partir du moment où leur processus de recentrage les a conduits à édulcorer leurs pratiques mobilisatrices, leurs analyses de la construction européenne et leurs discours de rupture avec le capitalisme... [...] Depuis trois décennies, les distinctions entre les modèles syndicaux européens n'ont en effet cessé de s'estomper, parallèlement à l'affaissement des grands clivages idéologiques, avec la chute du mur de Berlin et des démocraties populaires. Pour autant, cette homogénéisation n'a guère engendré de gains d'efficacité pour le syndicalisme, tant au niveau national qu'européen. Il est incontestablement en mal de réussite. Dans chacun des pays de l'UE, le périmètre des droits sociaux tend à se rétrécir, le rouleau compresseur libéral a largement déconstruit les services publics et, sans que le fédéralisme soit devenu la norme absolue du fonctionnement de l'Europe, son « programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur »¹¹ s'est déroulé avec la complicité d'États progressivement dévitalisés et rechignant à assumer pleinement le bien commun.

Ces transformations structurelles se sont produites sous les yeux d'une CES qui aurait cherché « à améliorer des dispositifs existants ou à contrecarrer les tendances les plus défavorables aux salariés »¹², d'évidence sans grands succès. Certes, ses défaillances reflètent

les faiblesses des syndicalismes nationaux et leur investissement longtemps marginal dans cet internationalisme européen. Il n'empêche que de telles explications sont insuffisantes. Un syndicalisme de partenariat social la plupart du temps sans partenaires désireux de faire avancer l'arlésienne de l'« Europe sociale » peine à démontrer de son efficacité...

[...] Un bilan critique du quasi-demi-siècle de la CES est un préalable, avant une indispensable réflexion sur les orientations, les projets à défendre, les modalités d'action à envisager en toute indépendance. Il apparaît en outre nécessaire de penser à la manière d'articuler les luttes nationales qui ne sont pas près de s'éteindre, pour les faire déboucher sur des mobilisations chronologiquement synchronisées dépassant le temps d'une journée d'action, tant il est désormais manifeste qu'une pression ponctuelle n'amène plus les systèmes de pouvoir à transiger.

*Stéphane Sirot, *La Confédération européenne des syndicats. Problématiques sociales et syndicales n°6*, septembre 2020. Publié en partenariat avec l'Arbre bleu éditions. 5 euros. À commander à : Stéphane Sirot – 30, rue Alexandre Deleamar – 59370 Mons-en-Baroeul en joignant le chèque correspondant.
Titre et intertitres de la rédaction.

1) Pour reprendre des appréciations émanant pourtant du président de la CES de 1982 à 1985, Georges Debunne, À quand l'Europe sociale ?, Paris, Syllepse, 2003.

2) Pierre Bourdieu, « Pour un mouvement social européen », Le Monde diplomatique, juin 1999.

3) <https://www.cgt.fr/dossiers/confederation-europeenne-des-syndicats-ces>

4) Anne-Catherine Wagner, Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la CES, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2005, p. 19.

5) Ibid.

6) Jean-Marie Pernot, « Actualités de la FSM ou le retour des "morts vivants" », <https://syndicollectif.fr/apres-jean-pierre-page-un-article-de-jean-marie-pernot-sur-la-fsm/>

7) Id., « Européanisation du syndicalisme, vieux débats, nouveaux enjeux », *Politique européenne*, 2009/1, n° 27.

8) Id., « Agir syndicalement en Europe. La CES, un espace pour l'action collective ? », *La Revue de l'IRES*, n° 96-97, 2018/3-2019/1, p. 148.

9) Id., « Européanisation... », op. cit.

10) Jean-Marie Pernot, « Agir... », op. cit., p. 125.

11) Pierre Bourdieu, « L'essence du libéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998.

12) Jean-Marie Pernot, « La CES, un acteur social de basse intensité », *Savoir/Agir*, 2009/2, n° 8, p. 135.



Paris, le 9 avril 2014, manifestation intersyndicale contre la politique d'austérité, la loi Macron. © Photothèque Rouge/JMB.

LE RSISL, un syndicalisme anticapitaliste ouvert à toutes les luttes sociales

PAR LÉON CRÉMIEUX

Le Réseau syndical international de solidarité et de lutte¹, qui existe en tant que tel depuis mars 2013, rassemble des organisations et courants syndicaux qui travaillent à des perspectives anticapitalistes et internationalistes.

Il a été créé à partir d'une rencontre internationale organisée à Paris par Solidaires, la CGT de l'État espagnol et la CSP-Conlutas du Brésil. Sa constitution prend ses racines dans de nombreuses rencontres tenues par les uns et les autres depuis les années 90, de la participation à des actions communes. En ce qui concerne les syndicats français membres de Solidaires, SUD PTT, Sud Rail, Sud Santé et Sud Éducation, notamment, avaient développé des relations internationales, soit dans leur branche, soit en s'appuyant sur les contacts réalisés lors des mobilisations européennes contre le chômage des années 90 et des rencontres du mouvement altermondialiste dans les années 2000. C'est aussi le fruit du travail mené par la commission internationale de Solidaires qui, par exemple, avait organisé avec la CGT de l'État espagnol plusieurs réunions antérieures.

ISSU D'UNE PÉRIODE DE RECOMPOSITION DU SYNDICALISME

La CSP-Conlutas (pour Central Sindical e Popular - Coordenação Nacional de Lutas) a été créée à partir de 2005, avec la scission de syndicats ou de sections d'avec la CUT (Central Única dos Trabalhadores), principale confédération brésilienne. La CUT avait été créée en 1983, dans la foulée du PT (Partido dos Trabalhadores), à la fin de la dictature, comme syndicat de lutte, à la suite de quatre grèves générales nationales qui eurent lieu dans les années 1980 et des luttes des sidérurgistes et du secteur automobile dans l'État de São Paulo, dans l'ABC, notamment à São Bernardo. D'autres courants avaient participé à la fondation de la CUT, d'importants secteurs du syndicalisme et des oppositions syndicales

qui existaient dans le monde agricole, en lien avec la création du MST (Movimento dos Trabalhadores Sem Terra) en 1985. Mais la majorité de la CUT s'est progressivement éloignée d'un syndicalisme de lutte de classes pour se rapprocher du projet néolibéral, notamment en accompagnant la politique de Lula à partir de 2002. La CSP Conlutas s'est donc constituée à partir des batailles menées dans la CUT à partir de 2003 par de très nombreux syndicats et sections contre le gouvernement Lula, en particulier la réforme des retraites et les lois syndicales. De nombreuses unions et fédérations formèrent alors une « coordination nationale des luttes » qui déboucha sur la création de Conlutas. Le choix avancé par le PSTU (Partido Socialista dos Trabalhadores Unificado, organisation trotskiste affiliée à la LIT) de créer une nouvelle organisation syndicale rassembla de nombreux militants de la CUT, mais il divisa la gauche brésilienne et notamment les courants présents dans le parti de la gauche radicale PSOL (Partido Socialismo e Liberdade), dont de nombreux militants restèrent dans la CUT. Par ailleurs, en 2006, à partir d'oppositions dans la CUT animées notamment par des militantEs du PSOL, apparut Intersindical, sur des bases similaires à celles de Conlutas. Une tentative de rapprochement fut organisée et même un congrès de fusion en 2010, sans succès. Néanmoins, des courants du PSOL sont aujourd'hui présents dans Conlutas et organisent une importante minorité au sein du syndicat. CSP-Conlutas s'est structurée non seulement avec des sections d'entreprises mais aussi avec des mouvements sociaux spécifiques (sans-terres, femmes, LGBT, NoirEs...).

Conlutas déclare autour de deux millions de syndiquéEs, la CUT 7,4 millions. La CGT de l'État espagnol est le produit de l'éclatement de la CNT. La CNT, syndicat se revendiquant de l'anarcho-syndicalisme, était le principal syndicat espagnol dans les années trente. Autorisée légalement en 1976, un an après la mort de Franco, le syndicat éclate en deux parts égales alors (50 000 adhérentEs chacune) avec la création de la CGT. Le syndicat regroupe aujourd'hui 60 000 adhérentEs, 15% des voix aux élections professionnelles, elle est la troisième force syndicale après les CCOO et l'UGT qui déclarent elles de 7 à 800 000 adhérentEs. La CGT se revendique du syndicalisme révolutionnaire, de l'autogestion et de l'autonomie ouvrière. Elle a joué à plusieurs reprises un rôle central dans les mobilisations des centres d'appel et des travailleurs sans-papiers.

DES PRISES DE POSITION RADICALES

Le Réseau a donc bénéficié des réseaux internationaux de ces trois syndicats, minoritaires chacun dans leur pays mais ayant une réelle implantation dans de nombreux secteurs et jouant un rôle actif. Le RSISL est tout sauf une structure verticale et le secrétariat en est assumé par les trois organisations fondatrices. Il y a eu à ce jour trois rencontres internationales : la fondation à Paris en 2013, une rencontre au Brésil et une autre à Madrid en 2018. La réunion prévue en 2020 à Dijon a été reportée pour cause de Covid.



Le Réseau est une structure souple qui accueille aussi bien des confédérations et des unions interprofessionnelles que des fédérations professionnelles, des unions locales ou de simples syndicats, mais aussi des tendances syndicales présentes souvent dans des pays avec un syndicat unique. Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes est ouvert à toutes les organisations qui le souhaitent, quelle que soit leur affiliation ou leur non-affiliation internationale. La participation au Réseau se fait sur la base d'un appel issu de la rencontre de 2013 ayant servi de base à un manifeste plus complet adopté à la troisième rencontre de Madrid en mars 2018. Ce manifeste, à la différence des déclarations et bases de la CES et de la CSI, a un contenu clairement anticapitaliste, autogestionnaire, anticolonialiste, féministe, antiraciste, écologiste, anti-sexiste. À côté des organisations non affiliées à la CES, la FSM ou la CSI (comme Solidaires et d'autres syndicats « alternatifs » en Europe), plusieurs sont affiliées à ces organisations (à l'instar du RMT/TUC de Grande-Bretagne, affilié à la FSM, ou de la CNE-CSC, affilié à la CES et à la CSI).

Cet appel, ce manifeste, est signé aujourd'hui par une soixantaine d'organisations parmi lesquelles plusieurs syndicats « de base » italiens, la CUB et SI-Cobas, Batay Ouvrye (Haïti), UNT (Salvador), RMT (transports, Grande-Bretagne), CGSP-FGTB (rail, Belgique),

CGATA (Algérie), Sinaltrainal-CUT (agro-alimentaire, Colombie), CUPW-STTP (Poste, Canada), CGT (Burkina Faso), FGPTT-UGTT (Poste, Tunisie), PPSWU (Poste, Palestine), KPRI (Indonésie)... En France, en dehors de Solidaires, la CNT-SO et la CNT-F, la tendance intersyndicale Émancipation et le CSR sont membres du Réseau. Il en est de même du syndicat historique, essentiellement américain, IWW, du Réseau TIE, formé en Allemagne à la fin des années soixante-dix, à l'initiative depuis de nombreux réseaux « à la base » entre militants syndicaux.

L'adhésion au RSISL n'est donc pas exclusive. On trouve ainsi les petits syndicats anarcho-syndicalistes européens de la Coordination rouge et noir, organisés autour de la CGT de l'État espagnol. Le réseau s'est donc donné depuis presque 10 ans plusieurs buts.

Structurer des réseaux professionnels (rail, éducation, fonction publique, santé, commerce, centres d'appel, métallurgie/automobile, transport aérien...).

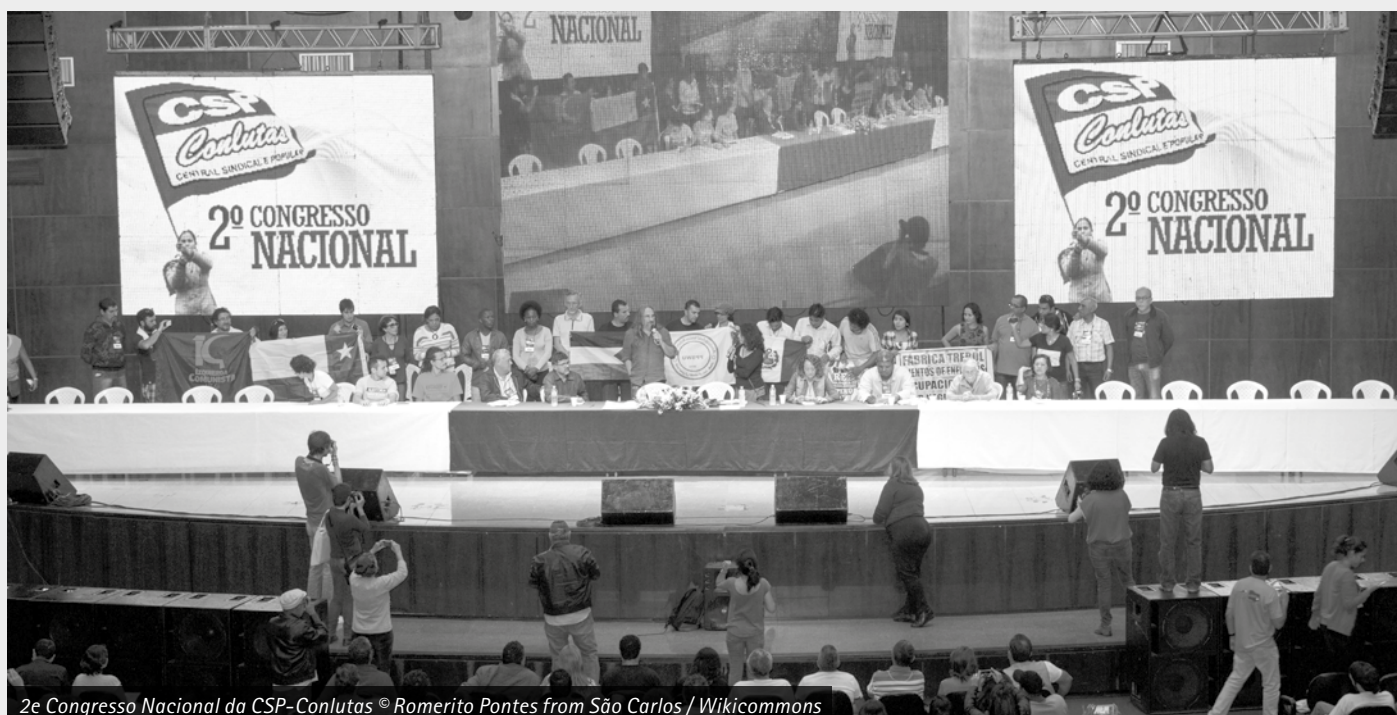
Approfondir les réflexions et les actions sur des thèmes communs : ainsi lors de la rencontre de 2018, la question des luttes contre l'exploitation et l'oppression des femmes fut longuement abordée, de même que les luttes contre les discriminations LGBT. À d'autres reprises aussi, fut traitée la question des nouvelles formes du précaire, les luttes décoloniales et bien sûr l'investissement dans les luttes contre le changement climatique.

Une des activités permanentes est l'organisation de la solidarité pour appuyer des luttes ou agir contre la répression, comme ce fut le cas dernièrement au Kurdistan, en Turquie, en Iran, à Hong-Kong, en Catalogne, au Soudan ou au Mexique, notamment. Le réseau organise aussi son investissement dans la campagne BDS dont il est signataire en tant que tel. Il y a aussi la question des migrations, de la lutte contre la fermeture des frontières aux migrants, la question du colonialisme sont au cœur des réflexions.

Il faut noter dans le réseau la présence active de plusieurs syndicats d'Afrique, d'Asie et d'Haïti.

Au total, malgré une très importante différence d'échelle avec la CSI et ses moyens et malgré des différences de réalité et d'implantation très importantes entre les syndicats du réseau, celui-ci affirme la vivacité d'une orientation pour un syndicalisme unitaire de lutte de classes s'ouvrant notamment aux couches les plus précaires du salariat et au développement du salariat ou des secteurs informels en Afrique, en Asie et en Amérique latine, un syndicalisme agissant clairement sur des bases anticapitalistes, ouvert à toutes les luttes sociales. Il représente aussi la réalité d'un héritage militant internationaliste préservé des années 90 et 2000, enrichi depuis, ce qu'ont été moins capables de faire d'autres composantes du mouvement social et politique. □

1) <http://www.laboursolidarity.org/>



2e Congresso Nacional da CSP-Conlutas © Romerito Pontes from São Carlos / Wikicommons

La Sécurité sociale a 75 ans : ses origines, sa construction, son démantèlement

PAR S. BERNARD

La protection contre les risques sociaux ne date pas de la création de la Sécurité sociale en 1945. Pendant l'Antiquité et au Moyen Âge des dispositions existaient pour faire face aux aléas de la vie. Elles sont de nature charitable, puis des travailleurs se regroupent par corporations pour s'entraider, le principe de solidarité est né. C'est le début d'un long processus qui aboutit à la constitution de la Sécurité sociale, sans que l'assistance ne disparaisse pour autant. Pendant une vingtaine d'années, ses prestations s'améliorent, avant qu'elle ne subisse de multiples attaques qui pourraient la détruire si la mobilisation sociale n'est pas suffisamment puissante.

Au Moyen Âge le clergé et la noblesse considèrent que l'aumône apportée aux pauvres est un devoir moral. Les hospices fondés par l'Église sur tout le territoire ont pour fonction de nourrir et d'héberger les plus indigents. Cette charité ne réduit qu'à la marge la misère qui touche la grande majorité de la population et facilite aussi le contrôle social des plus miséreux.

DE LA CHARITÉ À LA SOLIDARITÉ

À l'exception de l'hôpital des Quinze-Vingts construit en 1260 pour héberger les aveugles, la monarchie est restée longtemps indifférente à la misère. C'est seulement au XVII^e siècle, que la pauvreté devient un problème politique. Des hôpitaux sont construits par le pouvoir pour « recueillir » et surveiller les sans-logis, les mendiants, les invalides... Pour faire face au manque de bras dans la marine, Colbert crée en 1673 la première institution de Sécurité sociale, la caisse des invalides de la marine marchande financée par l'État et par des retenues sur le traitement des marins.

Pendant toute le Moyen Âge, la solidarité entre travailleurs d'une même profession s'établit au sein de confréries, de corporations, de compagnonnages. La première association à s'intituler « Société de secours mutuel » (SSM) est créée après la révolution française par les ouvriers charpentiers de Paris. Mais la loi Le Chapelier, promulguée en 1791

proscrit tout regroupement professionnel. En 1793, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen reconnaît le droit de chaque citoyen à l'assistance : « *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister* ». Des confréries « de bienfaisance mutuelle » se forment mais la philanthropie est loin de répondre aux besoins et aspirations des travailleurs d'une société qui s'industrialise durant le 19^e siècle. Ces mutuelles répondent à des besoins sociaux, et organisent des travailleurs. Elles deviennent ainsi le ferment des premières luttes ouvrières. Quatre ans après la révolution de 1848 un décret légalise leur existence en créant les « sociétés de secours mutuel approuvées » (SSM).

Cette institutionnalisation des SSM répond à une double préoccupation de Louis Napoléon Bonaparte : limiter leur fonction à la lutte contre les maladies et les épidémies (choléra, petite vérole...) qui sont à l'origine d'un taux de mortalité très important, et les contrôler. Le nombre d'adhérents par société est limité à 500 afin qu'elles n'exercent plus la fonction de syndicat. Les « mutuelles approuvées » connaissent un développement important : 639 000 sociétaires en 1862, 2,6 millions en 1901, 4,5 millions en 1914, aux détriments « des mutuelles ouvrières ». Les patrons des grandes entreprises s'inquiètent de cette organisation du prolétariat et réagissent en instituant des œuvres

sociales (logement, sursalaire familial...) en espérant disposer ainsi d'une main-d'œuvre fidèle et docile.

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE AUX ASSURANCES SOCIALES

Alors qu'en Allemagne, Bismarck met en place un système de Sécurité sociale, à Paris « le congrès international de l'assistance publique et de la charité privée » définit les principes des lois d'assistance qui seront votées entre la fin du 19^e siècle et début du 20^e : lois relatives aux enfants en bas âge, à la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés, sur l'assistance médicale gratuite, sur l'assistance à l'enfance, sur les vieillards, infirmes et incurables, sur l'aide versée aux familles nombreuses nécessiteuses.

Cependant le parlement en France apporte un progrès en se démarquant des mesures d'assistance. Après 18 ans de débats parlementaires et une farouche opposition du patronat, la loi sur les accidents de travail est votée en 1898. Les employeurs des entreprises industrielles sont dans l'obligation d'indemniser les victimes des accidents de travail. Pour couvrir ce risque ils peuvent s'assurer auprès des assureurs privés, c'est néanmoins une avancée : pour la première fois la législation reconnaît la responsabilité sans faute de l'employeur qui doit



prendre en charge la couverture d'un risque social.

La loi de 1910 instaure les retraites ouvrières et paysannes, un régime obligatoire et par capitalisation pour les salariés de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'État..., mais la cour de cassation annule en 1911 ce caractère obligatoire ce qui limitera considérablement sa portée.

En 1918, au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'Alsace et la Moselle sont à nouveau rattachées à la France et continuent à bénéficier des droits sociaux allemands. Ce modèle s'est étendu dans tous les pays d'Europe sauf en France où les projets de lois pour mettre en place une protection sociale obligatoire sont rejetés par l'Assemblée nationale. Ce n'est qu'en 1928 et 1930 que sont adoptées les lois instaurant les assurances sociales obligatoires couvrant les risques maternité, invalidité, décès, et vieillesse pour les salariés français recevant un petit salaire. Ce n'est pas un système unifié, en 1935 il y a 727 caisses couvrant la maladie financée par répartition et 80 par capitalisation. Les régimes particuliers (fonctionnaires, cheminots...) reçoivent plus de ressources que les assurances sociales et versent des prestations plus avantageuses. En 1939, les sociétés de secours mutuel regroupent 8 millions d'adhérents, le patronat contribue à ce développement en créant ses propres institutions de secours évidemment pas par philanthropie.

Le régime de retraite repose sur la capitalisation et son fond de garantie est financé par la répartition. Le montant des pensions est très faible. Les droits sont acquis après 30 ans de cotisations. En 1941 le gouvernement de Vichy détourne les réserves financières (75% des avoirs de la capitalisations) « pour relancer l'économie ». Le régime sera ensuite financé par la répartition.

En 1942 le gouvernement de Pétain qui veut mener une politique nataliste instaure les allocations familiales en généralisant le principe des sursalaires familiaux à tous les salariés de l'industrie et du commerce ayant au moins deux enfants. Le patronat

chrétien et paternaliste des plus grosses entreprises ajustait les salaires aux besoins minimums de la famille en versant un sursalaire familial pour fidéliser ses salariés. L'adhésion des employeurs à une caisse de compensation des allocations familiales devient obligatoire afin de mutualiser le financement entre les entreprises. Mais le montant des allocations reste variable selon les entreprises et les professions. En 1938 une loi instaure des allocations familiales indépendantes du salaire et des entreprises.

DES ASSURANCES SOCIALES À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les lois d'assistances publiques, d'assurances sociales et d'allocations familiales ébauchent la protection sociale qui se construira au lendemain de la guerre. Le 15 mars 1944 le Conseil National de la Résistance (CNR) présente son programme. Il demande parmi « *les mesures à appliquer dès la libération du territoire [...] un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants intéressés et de l'État* ». C'est une déclaration d'intention des partis de gauche et de droite se terminant par un appel à l'union de tous les français rassemblés autour de de Gaulle. La première force de gauche à cette époque, le PCF appelle à l'Union nationale pour reconstruire le pays et sauvegarder son économie

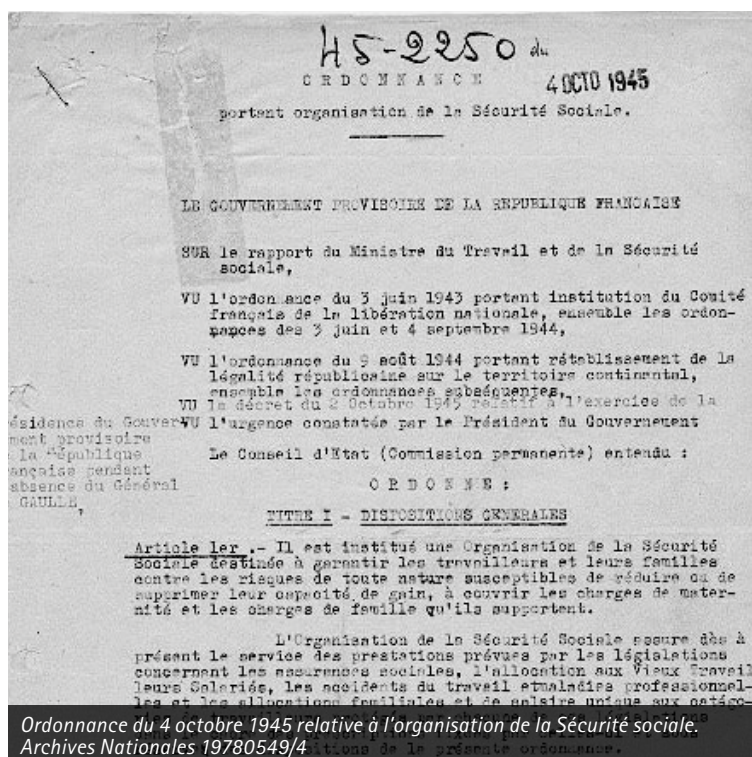
capitaliste. La Sécurité sociale issue des ordonnances de 1945 sa considérablement amélioré la vie d'une grande partie de la population vivant en France, elle a contribué à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui était de 69,2 années pour les femmes et 63,4 années pour les hommes en 1950 et qui est passée à 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes en 2019.

À la sortie de la guerre le patronat est disqualifié, un grand nombre d'entre eux ayant collaboré avec le régime de Vichy. Le rapport de force est favorable au Parti Communiste qui obtient près d'un tiers des voix aux élections, et à la CGT qui comptait plus de 5 millions d'adhérents. Mais le PCF exige que les résistants rendent les armes, et au nom de l'unité nationale il appelle à la reconstruction de la France pays capitaliste (« une seule armée, une seule police, une seule administration ») et il dénonce les grèves (« arme des trusts ») qui se développaient en France. C'est dans ce contexte que sont établis les fondements de la Sécurité sociale sur la base des principes fondamentaux suivants.

L'UNIVERSALITÉ : MALGRÉ LES PROCLAMATIONS GOUVERNEMENTALES ELLE N'EXISTE TOUJOURS PAS

L'ordonnance du 4 octobre 1945 indique que « *le but à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité* ».

À partir de 1946 les travailleurs et leur famille sont protégés contre des risques sociaux : la branche maladie de la Sécurité sociale prend en charge les maladies, l'invalidité, les accidents professionnels et maladies professionnelles. Le régime social des indépendants est créé en 1966 et intégré dans le régime général en 1981. Les caisses d'allocations familiales succèdent aux caisses de compensation. En 1975 l'assurance vieillesse obligatoire est généralisée à l'ensemble de la population. Pour le remboursement des frais de santé des précaires la couverture maladie



Ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la Sécurité sociale. Archives Nationales 19780549/4

universelle de base (CMU), la complémentaire (CMU-C) et l'Aide médicale d'État (AME) sont instaurées en 1999. Les pauvres sont traités à part des autres assurés sociaux, des guichets ou des centres spécifiques sont créés pour les recevoir. Les prestations remboursables sont limitées à un panier de soins et, pour bénéficier des droits, ils doivent présenter la preuve d'un séjour d'au moins trois mois en France.

En 2016 est créée la protection universelle maladie (PUMA) qui permet une prise en charge des frais de santé sans rupture des droits. Il n'est plus nécessaire de justifier d'une durée minimale de travail ou d'un certain montant de cotisations. La CMU de base disparaît tandis que la CMU complémentaire et l'AME sont maintenues. Pour bénéficier de cette couverture sociale, le délai de carence de trois mois de séjour sur le territoire est maintenu. Soixante et une organisations humanitaires¹ lancent un cri d'alarme : « *la couverture santé des personnes étrangères est gravement menacée pour les demandeurs/ses d'asile* ». Le droit à la santé n'est donc pas assuré « à l'ensemble de la population du pays ». Le chômage et la précarité ne sont pas pris en charge par la Sécu. Le parlement a voté la création d'un organisme prenant en charge la perte d'autonomie, formellement une 5^e branche de la Sécu. Mais sa gouvernance sera confiée à la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), son financement sera fiscalisé (CSG), une deuxième journée de travail gratuite sera imposée, et des conditions drastiques seront imposées pour bénéficier des prestations.

L'UNICITÉ: LA SÉCU RESTE ÉCLATÉE EN DE MULTIPLES INSTITUTIONS

L'objectif d'une seule caisse interprofessionnelle et pour toutes les assurés s'est heurté dès 1945 à l'opposition de plusieurs catégories. Les agriculteurs, les professions libérales, les commerçants et artisans ont refusé d'intégrer la Sécu des salariéEs et ont créé des régimes spécifiques. Les salariéEs sous statut qui bénéficiaient déjà de caisses professionnelles ont craint le nivellement des prestations par le bas et ont ainsi obtenu le maintien des « régimes spéciaux » (SNCF, RATP, EDF...) avec l'appui de leurs fédérations professionnelles CGT, cela en opposition à la confédération qui défendait l'intégration de toutes les salariéEs dans le même régime, avec un système complémentaire pour garantir le maintien de leurs droits supérieurs...

L'éclatement de la Sécurité sociale est imposé en 1967 par une ordonnance gaulliste qui impose des branches spécifiques (maladie, accidents de travail, retraites, famille) avec des budgets séparés. La stratégie du patronat était de contourner la Sécu, il a obtenu le plafonnement du montant des pensions des cadres et s'est opposé à l'augmentation des cotisations vieillesse du régime général jusqu'aux années 70. Les cadres ont donc bien accueilli la création des retraites complémentaires de retraite. Le nombre d'affiliés aux régimes Agirc et Arrco va connaître une forte extension (500 000 en 1957, 5 millions à la fin des années 60).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les entreprises du secteur privé sont dans l'obligation de souscrire pour leurs salariéEs une couverture complémentaire santé comportant un panier de soins minimum. Selon l'Irdes² seulement 2% des personnes auparavant sans complémentaire santé sont désormais couvertes. Cela a surtout permis d'élargir « le marché de la couverture santé » aux organismes complémentaires. Depuis plusieurs années les complémentaires santé remboursent plus de 50 % des soins de ville et au sein de ce marché la part des assurances privées progresse chaque année de 1%.

LA SOLIDARITÉ – CHACUN COTISE SELON SES MOYENS ET REÇOIT SELON SES BESOINS – UN PRINCIPE ESSENTIEL LARGEMENT BAFOUÉ

Contrairement aux assurances où les primes varient selon le contrat et la couverture choisie, la Sécu est censée garantir le même niveau de contribution à chacun, les cotisations sont en pourcentage du salaire et les prestations restent identiques. Mais la multiplication des attaques depuis une cinquantaine d'années : remboursements de médicaments, forfaits et franchises, non-prise en charge de certains frais dans leur totalité, dépassements d'honoraires... Un tiers de la population doit renoncer à des soins. Les allocations familiales ne permettent pas à tous et toutes de faire face aux frais des familles en raison de l'insuffisance des allocations, les contre-réformes successives des retraites allongent la durée de travail, y compris de ceux et celles qui ont un travail pénible. La CSG prend une place de plus importante dans le financement, c'est une mesure qui exonère le patronat du financement et s'ajoute aux multiples

autres dispositions qui exemptent les employeurs du paiement de leur part des cotisations sociales.

NI INDÉPENDANCE, NI GESTION OUVRIÈRE : LA SÉCU N'EST PLUS À NOUS

La Sécu devait être indépendante de l'État et du patronat. Elle devait gérer elle-même son budget, constitué en 1945 quasi exclusivement par les cotisations sociales. Cette règle a été contournée, dès 1945 c'est le gouvernement et le parlement qui fixait le montant des cotisations et des remboursements. La gestion des caisses, financées par la part socialisée de nos salaires, devait être confiée aux représentantEs éluEs des assurés sociaux. La CGT est majoritaire, mais le patronat obtient 25% des postes dans les conseils d'administration et gère de nombreuses caisses avec la CFTC. En 1967, les ordonnances gaullistes instaurent le paritarisme (les administrateurs du patronat et des syndicats sont à égalité et désignés par leurs organisations) et mettent fin à l'élection des administrateurs. La Sécu sera ainsi cogérée par l'État et le patronat allié à FO, puis à la CFDT. Aujourd'hui, il n'y a plus de conseil d'administration des caisses primaires mais de simples conseils, le gouvernement contrôle tous les actes des caisses et peut refuser leur budget. Olivier Véran, alors député, avait proposé l'année dernière de modifier quelques mots dans la Constitution en remplaçant Sécurité sociale par protection sociale. Il voulait aussi « *étendre le champ du budget de la Sécurité sociale à une protection sociale obligatoire* ». Sa justification : « *Lorsque les finances sociales s'améliorent de façon générale, on peut légitimement s'interroger sur une participation de cet excédent des finances sociales à la vie générale du budget de l'État* ». Il était question aussi dans les débats de fusionner les volets recettes des budgets de l'État et de la Sécu afin de « *parvenir à une vision et à une discussion consolidée des finances publiques* ». Autrement dit étatiser la Sécu pour en faire un organisme d'aide sociale à destination de ceux et celles qui ne pourront s'offrir des assurances complémentaires et des fonds de pension. Ni Véran, devenu ministre de Macron, ni son patron n'ont changé d'avis. □

1) <https://www.odse.eu.org/>

2) Institut de recherche et documentation en économie de la santé

Piketty : des bases théoriques fallacieuses et un programme réformiste dans un capitalisme devenu irréformable

PAR ALAIN BIHR ET MICHEL HUSSON

Alain Bihr et Michel Husson nous ont accordé une interview à l'occasion de la sortie de leur ouvrage « Thomas, Piketty, une critique illusoire du capital ».

L'Anticapitaliste : Pourquoi ce livre ?
Avec *Le Capital au XXI^e siècle*, publié en 2013, Piketty a conquis une audience mondiale (une quarantaine de traductions, 2,5 millions d'exemplaires vendus), notamment auprès d'un public de gauche, sur la base d'un malentendu confinant à l'escroquerie intellectuelle : faire croire qu'il accomplissait pour notre temps ce que Marx n'aurait fait que pour le seul XIX^e siècle. Son nouvel ouvrage, *Capital et idéologie*, poursuit la même entreprise avec la prétention de fournir une grille d'analyse valable pour l'ensemble des sociétés humaines. Il nous a paru salutaire de dénoncer pareille entreprise en mettant clairement en évidence ses limites pourtant manifestes.

Pouvez-vous résumer vos principales critiques à l'égard des thèses de Thomas Piketty ?

Ses défauts sont multiples. Mais ils se réduisent tous en définitive au fait que, comme il l'a lui-même reconnu, Piketty ne s'est jamais frotté à Marx et n'en a par conséquent pas retenu la moindre leçon. C'est bien pourquoi les titres de ses ouvrages et une grande partie des commentaires dont ils ont fait l'objet confinent à cette escroquerie intellectuelle consistant à faire croire qu'il a dépassé Marx sans même être passé par lui, qu'il se situe au-delà de Marx alors qu'il est très en deçà de lui. Il en résulte notamment la méconnaissance complète du concept de rapports sociaux de production en général et des rapports capitalistes de production (de leurs spécificités) en particulier. D'où

des amalgames et des raccourcis historiques indignes d'un universitaire, tel celui consistant à enjamber huit siècles de transition entre le féodalisme et le capitalisme en Europe occidentale en vingt lignes ! D'où aussi une conception fétichiste du capital qui conduit à l'assimiler à toute espèce d'actif (de propriété, lucrative ou non) et qui rend impossible toute théorie de la valeur. Dès lors, Piketty ne peut que s'illusionner sur la portée de ses propositions politiques, qu'il croit anticapitalistes tout simplement parce qu'il ignore ce qu'est le capital comme rapport social de production, et qui sont au mieux réformistes : elles opèrent au niveau des rapports de répartition (en redistribuant revenus et patrimoines par l'intermédiaire de la fiscalité) pour en corriger les inégalités, sans toucher aux rapports capitalistes de production qui génèrent pourtant en permanence ces mêmes inégalités, en se condamnant ainsi à un travail de Sisyphe à l'intérieur même des limites du capitalisme. Enfin, qu'il analyse les structures des sociétés humaines ou qu'il formule des propositions politiques, sa démarche comprend une forte charge idéaliste (au sens philosophique) qui le conduit à surestimer l'importance des facteurs idéologiques dans la transformation des sociétés humaines et à sous-estimer celle des luttes sociales et politiques : à le suivre, les changements historiques majeurs seraient essentiellement dus à l'émergence et la diffusion d'idées nouvelles (concernant la légitimité des rapports d'exploitation et de domination, partant la propriété,

la justice, etc.) sans qu'on sache ce qui produit ces dernières elles-mêmes.

Que peut-on retirer d'utile de ses deux derniers livres ? Quels sont les limites de ses analyses théoriques ?

Dans notre livre, nous saluons la vertu disruptive des travaux de Piketty qui a fait de la question des inégalités une question centrale. Mais notre critique porte aussi sur la théorie sur laquelle il s'appuie, notamment dans *Le capital au XXI^e siècle*. Piketty ne fait pas qu'oublier que le capital est un rapport social, mais il amalgame indûment deux définitions du capital. Dans ses données, le capital est un patrimoine, autrement dit la valeur totale de tout ce qui procure un rendement : logements, terrains, actifs financiers, brevets, capital productif. Mais ailleurs il restreint sa définition au seul capital engagé dans la production et passe allègrement d'un concept à l'autre. Il a besoin de ce va-et-vient pour faire du taux de profit une donnée de la fonction de production – la productivité marginale du capital – conformément à la théorie néo-classique. Ce taux de profit est alors une donnée qu'il suffit d'appliquer à « son » capital.

Tout cela est technique, mais ce flou sur la définition du capital a des implications importantes, notamment pour l'analyse du capitalisme contemporain. Chez Piketty, la baisse de la part des salaires dans le revenu national est ainsi expliquée par les conditions techniques de la production, et non par la lutte de classes entre capital et travail pour le partage de la valeur ajoutée. Piketty néglige sur ce point un phénomène

essentiel, l'épuisement des gains de productivité – et donc du dynamisme du capitalisme. Le seul moyen de garantir le taux de profit est alors d'augmenter le taux d'exploitation. Chez Piketty, au contraire, la montée des inégalités est expliquée de manière mécanique par le gonflement du capital, tel qu'il le mesure, gonflement qui est principalement dû à l'augmentation des prix des actifs financiers ou de l'immobilier. De cette manière, Piketty déplace le lieu où se forment les inégalités alors même que c'est la baisse de la part des salaires qui permet d'alimenter le gonflement de la sphère financière. En privilégiant des mesures essentiellement fiscales, le projet de Piketty est de réparer les inégalités après coup, parce qu'il n'en identifie pas la source.

Certains trouveront sans doute que notre critique est trop sévère. Nous ne sommes pas hostiles, évidemment, à une taxation du capital, à une plus grande intervention des travailleurs sur leurs lieux de travail. En popularisant ces idées, Piketty joue un rôle positif. Mais il reste largement au milieu du gué. Un programme de rupture avec le capitalisme doit s'appuyer sur une analyse théorique de celui-ci. Or, si celle-ci est superficielle, elle conduit à manquer les cibles qu'il faudrait viser et à fixer des objectifs qui ne vont pas à la racine des choses. Il y a toujours un lien entre les analyses théoriques et le programme qu'on en déduit.

Prenons un exemple : avec la définition qu'il donne du capital, Piketty oublie qu'une bonne partie des actifs financiers sont du capital fictif en ce sens que leur valorisation a perdu tout contact avec ce qu'il est convenu d'appeler l'économie réelle. Dès lors, il ne voit pas que sa proposition de le redistribuer (120 000 euros pour chaque adulte) s'évanouirait en même temps que s'évaporerait la valeur de ce capital fictif à la suite d'une telle expropriation fiscale. Parce que, encore une fois, le capital est un rapport social.

Pourriez-vous revenir sur le regain et l'écho des réformismes « verts » et « roses » que vous pointez dans la conclusion de votre livre ? Ainsi que sur leurs limites et les illusions qui leur sont liées.

Ce regain s'explique par au moins deux raisons. D'une part, le discrédit du néolibéralisme qui a servi de justification aux transformations de tous ordres opérées au sein du capitalisme contemporain depuis une quarantaine d'années, à l'initiative des gouvernements des principaux États centraux et des institutions supranationales

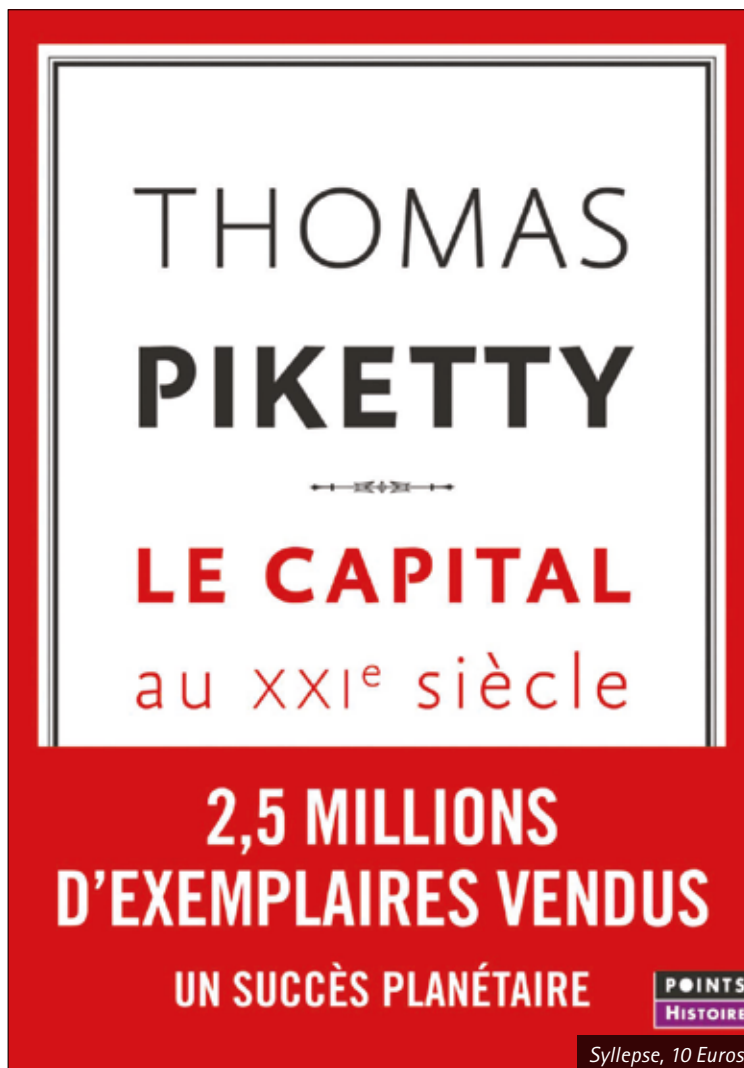
Du coup, il s'ouvre à nouveau un espace pour le réformisme tout comme d'ailleurs pour la critique anticapitaliste. Se saisir de cette opportunité est d'autant plus nécessaire pour les forces réformistes qu'elles ont-elles-mêmes perdu une bonne partie de leur crédit (partant de leur audience politique) en se ralliant au néolibéralisme, ouvertement ou honteusement, en cherchant ou non à l'infléchir (le modérer) dans un sens social.

Ce néoréformisme diffère cependant de l'ancien en ce qu'il ne peut plus se contenter d'être « rose » (d'entreprendre de soulager le sort des plus démunies, de réduire les inégalités sociales, de parfaire la justice distributive, de renforcer le salariat, etc.) mais qu'il peut lui aussi désormais devenir « vert » tant la crise écologique planétaire (réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, etc.) plombe le capitalisme actuel et menace l'avenir de l'humanité elle-même. Ce que, soit dit en passant, Piketty méconnaît en bonne part : la problématique écologique se réduit chez lui à une variante de proposition de taxe carbone, ce qui est très insuffisant.

Les projets de Green New Deal, tels qu'ils ont été élaborés par Alain Lipietz, Jeremy Rifkin, Naomi Klein, etc., témoignent de la nécessité de cette convergence. Toute la question est de savoir s'ils sont à la hauteur des défis multiples (écologiques, sociaux, politiques) que le devenir du capitalisme lance aujourd'hui à l'humanité et, plus fondamentalement encore, si le capitalisme reste réformable. Nous ne le pensons pas. Le réformisme n'a été possible dans le fil du développe-

ment historique du capitalisme que parce que, tout en corrigeant certains de ses défauts et des excès et précisément par ces corrections, il lui a permis de se parachever, de se parfaire. Or, aujourd'hui, le capitalisme est en cours de parachèvement et ne laisse plus subsister de possibilité de le réformer, aussi monstrueux soit-il devenu. Dès lors, la seule alternative qu'il nous laisse est bien celle résumée par la célèbre formule d'Engels reprise par Rosa Luxemburg : socialisme ou barbarie. □

Propos recueillis par Henri Wilno.



qui ont en charge la (dé)régulation du capitalisme au niveau mondial (FMI, Banque mondiale, BRI, OMC, etc.), les uns et les autres opérant pour le compte du capital transnational. Aucune des promesses de l'idéologie néolibérale, à commencer par celle d'une « mondialisation heureuse » qui profiterait à l'immense majorité de l'humanité, n'a été tenue. Au contraire, le capitalisme d'aujourd'hui est bien plus oppressif, inégalitaire, destructeur des écosystèmes et des sociétés humaines, qu'il ne l'a jamais été, précisément parce qu'il a étendu et approfondi son emprise sur elles.

Thaïlande : le mouvement démocratique s'attaque à l'ordre établi

PAR PIERRE ROUSSET



© Adam Jones from Kelowna, BC, Canada / Wikimedia

Porté par la jeunesse et bénéficiant de larges soutiens, le mouvement démocratique thaïlandais ne cesse de mûrir. Il défie l'oligarchie militaro-monarchiste, se confronte au couple royal et renoue avec les combats militants du passé.

Tout a commencé par un tweet ironique au sujet du nouveau roi Maha Vajiralongkorn (Rama X). Son auteur, dit le « Pingouin », a été arrêté et détenu six jours durant, son crâne étant rasé par ses geôliers afin de « briser tout esprit de liberté ». Jusqu'alors, tweeter était un espace de relative liberté. L'incident, annonçant une escalade de la répression, a mis le feu aux poudres.

Une nouvelle génération militante s'affirme, avec souvent de jeunes femmes pour figure de proue. Parti des campus, le mouvement n'a cessé de mûrir, cherchant dans l'histoire du royaume des réponses aux problèmes présents et renouant avec les luttes populaires passées. Il fait preuve de beaucoup d'imagination, d'initiative, de courage.

UNE CRISE DE SUCCESSION

La personnalité du roi Maha Vajiralongkorn a miné l'autorité de la monarchie. Playboy, caractériel, vivant en Allemagne et se désintéressant des affaires du royaume, réputé cruel, il a longtemps laissé planer le doute sur sa volonté de s'asseoir sur le trône. Le prince Vajiralongkorn, une fois devenu Rama X de la dynastie de Chakri, a modifié en sa faveur la Constitution, renforçant ses pouvoirs en tous domaines. Il a mis la main sur le fonds d'investissement de la monarchie, jusqu'alors géré par le ministre des Finances. Il continue néanmoins de vivre en Bavière, au point de provoquer un débat en Allemagne : selon la loi, il n'a en effet pas le droit de poursuivre, du sol allemand, des activités politiques dans son pays d'origine. Il n'a pas cru bon de venir en son royaume quand la crise de la Covid a éclaté, ce qui n'est pas passé inaperçu.

Les dépenses fastueuses du couple royal ne passent plus dans un pays frappé de récession, autre facette de la crise présente. Rama X offre un exemple particulièrement bizarre des dysfonctionnements politiques actuels. Roi et grand propriétaire absentéiste, il accapare des pouvoirs sans pour autant manifester de l'intérêt pour la conduite du royaume. Si le bilan de la pandémie en Thaïlande reste jusqu'à aujourd'hui bien moins lourd que dans d'autres pays (dont la France), ce n'est pas grâce à lui ! Ce sont les autorités sanitaires qui sont intervenues en mobilisant des réseaux préexistants de volontaires ruraux et urbains.

UNE DOUBLE CRISE DE LÉGITIMITÉ

Initiée à l'occasion de la succession, la crise présente plonge ses racines dans un pesant héritage dont la Thaïlande n'a pas pu se libérer. La maison royale allait-elle enfin se comporter en monarchie constitutionnelle ? L'armée allait-elle enfin céder durablement le pouvoir à un régime civil ? La question s'est concrètement (re)posée après 1992, avec l'adoption d'une Constitution relativement démocratique. Cependant, le processus de « modernisation » (du point de vue même d'une aile de la bourgeoisie) alors engagé a finalement avorté.

Le nouveau mouvement démocratique a rapidement et explicitement posé la question du statut de la monarchie : absolue ou constitutionnelle. À l'occasion d'un rassemblement massif – quelque 30 000 personnes –, dans la nuit du 19 au 20 septembre, les manifestantEs ont scellé une plaque assurant que « ce pays appartient au peuple et non pas au roi comme on nous l'a fait croire à tort...

». Symbole fort : une telle plaque avait été apposée en 1936 pour commémorer le renversement de la monarchie absolue de 1932, mais elle avait « disparu » en 2017 (la nouvelle a, elle, disparu sans attendre).

La monarchie et l'armée constituent les deux piliers du pouvoir en Thaïlande. Ces institutions sont chacune traversées de contractions internes (au sein de la maison royale, entre corps d'armée ou classes d'officiers). Ils sont en concurrence pour le contrôle de l'État (c'est notamment l'armée qui a renversé la monarchie absolue en 1932), mais ils dépendent aussi l'un de l'autre.

Le refus des militaires de se retirer du pouvoir en 2019, utilisant une Constitution « intérimaire » écrite à leur avantage, a constitué une véritable provocation, le pendant de l'accession au trône de Rama X.

LA THAÏLANDE SUR LE FIL DU RASOIR

Le nouveau mouvement démocratique ne s'inspire pas des controversées « années Shinawatra », le frère (Thaksin) et la sœur (Yingluck, plus appréciée), éluEs Premier et Première ministres de 2001 à 2014, mais marginaliséEs par l'alliance des milieux conservateurs. Il a tourné son regard vers le soulèvement étudiant et populaire de 1973, principal « moment révolutionnaire » dans l'histoire moderne de la Thaïlande.

Le contexte international n'est plus ce qu'il était et l'actuelle génération militante n'est pas la réplique de celle d'alors. Cependant, cela témoigne de la profondeur de ses aspirations. Elle subit la répression. Des initiatives de solidarité internationale se multiplient pour la soutenir. Elles doivent être renforcées. □